

**Affaires indiennes et du
Nord Canada
et
Commission canadienne des
Affaires polaires**

**Budget des dépenses
1998-1999**

Rapport sur les plans et les priorités



L'honorable Jane Stewart, c.p., députée
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

Table des matières

Section I		1
Message	A. Message de la Ministre	1
	B. Déclaration de la direction	3
Section II		4
Aperçu du Ministère	A. Mandat, rôles et responsabilités	4
	B. Objectifs	5
	C. Plan de dépenses financières – MAINC	6
	D. Plan de dépenses financières – Dépenses fédérales pour les Autochtones	7
Section III		9
Plans, priorités et stratégies	A. Plans, priorités et stratégies clés	9
	B. Résumé des plans et des priorités stratégiques par secteur d'activité	10
	C. Initiatives d'importance en matière de réglementation	14
	D. Détails par programme et secteur d'activité	17
	Programme des affaires indiennes et inuit	17
	- Aperçu	17
	- Services aux Indiens et aux Inuit	18
	- Revendications	29
Programme des affaires du Nord	33	
Programme de l'administration	40	
La Commission canadienne des affaires polaires	44	
Section IV		47
Renseignements supplémentaires	A. Autorisations de dépenser	48
	B. Renseignements sur le personnel	50
	Structure organisationnelle	50
	Dépenses prévues, par programme et secteur d'activité	51
	Equivalents temps plein (ETP) prévues par secteur d'activité	51
	Détails des besoins en ETP	52
	C. Renseignements sur les projets d'immobilisations	52
	Dépenses d'immobilisations, par secteur d'activité	52
	Grands projets d'immobilisations, par secteur d'activité	54
	Grands projets de l'État – compte rendu	56
	D. Renseignements additionnels	58
	Présentation par article courant	58
	Ressources des programmes par secteur d'activité pour 1998-1999	59
	Paiements de transfert par secteur d'activité	60
	Recettes portées au Trésor par secteur d'activité	61
	Coût net des programmes pour 1998-1999	63
	Détails des prêts,	64
E. Autres informations	65	
Liste des lois et règlements	65	
Références	72	



SECTION I – MESSAGE

Message de la Ministre



Depuis que j'ai été nommée ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, je consacre presque toute mon énergie à l'avenir, au travail en partenariat avec les dirigeants autochtones et les habitants du Nord, en vue d'établir une démarche qui nous permettra d'entamer le prochain siècle en remplissant la mission de notre Ministère, qui est de « **travailler ensemble pour faire du Canada un meilleur endroit pour les Premières nations et les gens du Nord** ». Nous serons guidés dans cette démarche par les constats et les recommandations que contient le rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA), qui témoigne de façon éloquente de la nécessité d'apporter des

changements fondamentaux à la relation qu'entretiennent Canadiens autochtones et non autochtones. Malgré les progrès accomplis dans l'implantation de changements structurels fondamentaux, par exemple, la politique sur le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, la nouvelle stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones et la modification de la politique de logement, nos réalisations collectives sont assombries par la grande disparité qui existe entre les Autochtones et les autres Canadiens au chapitre du bien-être. Les membres des Premières nations ont une espérance de vie qui est en moyenne sept ans plus courte que celle des autres Canadiens; le taux de suicide chez les jeunes est au moins cinq fois plus élevé que la moyenne nationale; le taux de mortalité infantile est presque le double de la moyenne canadienne. La plupart des Autochtones vivent sur le seuil de la pauvreté ou sous celui-ci. La population autochtone du Canada est jeune et vit dans des collectivités frappées de désespoir. Nous devons agir maintenant si nous voulons rétablir l'espoir et accroître le niveau de vie des Autochtones.

Je trouve encourageant de constater que le public est de plus en plus en faveur du genre de changements requis. Le récent symposium parrainé par la Banque Royale sous le thème « Le coût de ne rien faire » montre que le secteur privé est conscient de l'importance du rapport de la CRPA et des changements nécessaires. J'anticipe le plaisir de travailler avec les dirigeants des organisations nationales. En outre, les provinces et les territoires envoient des signes qui nous permettent d'espérer aller au-delà des discussions sur nos responsabilités respectives pour chercher ensemble de nouvelles façons de faire.



L'étude du rapport de la CRPA et l'élaboration d'une réponse à celui-ci constituaient une entreprise de taille pour le gouvernement fédéral et pour notre Ministère en particulier. Ce travail s'est soldé par le document « Rassembler nos forces - le plan d'action du Canada pour les questions autochtones », que j'ai eu le plaisir de dévoiler en janvier dernier. Le plan d'action vise quatre objectifs principaux. Le premier de ces objectifs est de renouveler les partenariats, de considérer le fondement de la relation établie par les traités, soit une volonté mutuelle de vivre tous en paix sur le même territoire. Nous devons bâtir une nouvelle relation de gouvernement à gouvernement fondée sur le respect mutuel et la responsabilité. Le deuxième objectif consiste à renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones, de donner aux Autochtones le pouvoir de prendre les décisions qui les concernent. Cela doit se faire dans le cadre de structures démocratiques, transparentes et propres à la reddition de comptes, structures qui reflètent également les traditions et cultures autochtones. Le troisième objectif, établir une nouvelle relation financière, découle des deux précédents. Dans une relation de gouvernement à gouvernement, les dirigeants autochtones devront pouvoir compter sur des transferts financiers prévisibles. Comme les autres gouvernements, ils devront aussi créer et élargir leurs sources de revenus autonomes et forger de nouvelles relations avec les provinces et les territoires. Le quatrième objectif, et le plus important, consiste à renforcer les collectivités et les économies, et à appuyer les gens. Outre les améliorations nécessaires au chapitre du logement et de l'éducation, il nous faut mettre l'accent sur le développement économique. Dans le Nord, le Ministère continuera de gérer les intérêts fédéraux dans le cadre de l'établissement du Nunavut et de la mise en application des ententes sur les revendications territoriales et de l'autonomie gouvernementale, tout en y favorisant le développement durable.

Des défis et des responsabilités énormes se présentent à nous. Dans le présent contexte, nous pouvons vraiment changer le cours des choses. Nous, les Canadiens, vivons sans nul doute dans le meilleur pays du monde. Nous avons pour tâche de faire que le Canada soit le meilleur pays pour tous, y compris les Autochtones et les gens du Nord.



Déclaration de la direction

Un rapport sur les plans et les priorités 1998-1999

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 1998-1999 du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada.

À ma connaissance, (et sous réserve des observations ci-dessous), les renseignements:

- Décrivent fidèlement les priorités, les mandats, plans, priorités, stratégies et résultats clés escomptés de l'organisation;
- Sont conformes à la politique et aux instructions du Conseil du Trésor, ainsi qu'aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités*;
- Sont complets et exacts;
- Sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents; et

Je suis satisfait des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification et de rapport sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nom :


Sous-ministre adjoint services ministériels

Date :

le 6 février 1998



SECTION II – APERÇU DU MINISTÈRE

MANDAT

Le vaste mandat du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) est ancré dans les solides fondements législatifs que sont notamment la *Loi sur les Indiens*, la *Loi sur le MAINC* et les mesures législatives ayant trait aux territoires. Il repose tout entier dans l'énoncé de mission du Ministère, « **Travailler ensemble pour faire du Canada un meilleur endroit pour les Premières nations et les gens du Nord** ». Cette mission doit s'accomplir dans un milieu hautement complexe. Le MAINC est chargé au premier chef d'assumer les responsabilités constitutionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuit et des habitants du Nord. Le Ministère fournit des fonds afin que les Indiens inscrits demeurant dans les réserves aient accès à des services de base semblable à celui qu'offrent les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux aux autres citoyens canadiens. Il s'acquitte de ses vastes responsabilités nationales de concert avec 608 Premières nations, 88 conseils tribaux, 50 collectivités inuit, deux gouvernements territoriaux et la population nordique du Canada.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Les rôles et les responsabilités du Ministère sont énoncés dans la *Loi sur le MAINC*, la *Loi sur les Indiens*, les dispositions législatives ayant trait au Yukon, aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, et d'autres Lois ayant trait aux Affaires indiennes et au Nord canadien. La *Loi sur les Indiens* confère certaines responsabilités fiduciaires particulières au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien eu égard à l'argent des Indiens, à leurs successions et aux terres de leurs réserves. Elle lui confie aussi des responsabilités pour l'enseignement primaire et secondaire, et pour l'administration des bandes.

Le Ministère veille à ce que les Indiens inscrits habitant dans les réserves aient accès aux services de base en finançant les Premières nations pour qu'elles offrent elles-mêmes ces services. Il s'agit de services offerts aux autres citoyens canadiens par les gouvernements provinciaux, territoriaux ou municipaux en matière d'éducation, de logement, d'infrastructures communautaires (routes, aqueduc, égouts), et de soutien social. De plus, le Ministère négocie et supervise la mise en oeuvre de règlements relatifs aux revendications globales et particulières, il promeut le développement économique et instaure des formes pratiques d'autonomie gouvernementale.

Dans le Nord canadien, le Ministère contribue à l'établissement de structures administratives territoriales destinées aux Autochtones et aux non-Autochtones du Nord, il favorise la croissance économique, il gère le développement durable des ressources naturelles, y compris les mines, le pétrole, le gaz, les forêts (au Yukon seulement) et l'eau, et il protège l'environnement nordique. Il veille en outre à ce que le Canada soit un chef de file parmi les nations circumpolaires en matière de gérance de l'environnement et de développement durable dans le cadre du Conseil de l'Arctique nouvellement créé, et gère des intérêts fédéraux permanents, dont la réalisation du Programme du service aérien omnibus du Nord (approvisionnement alimentaire par la poste).



OBJECTIFS

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien réalise **trois programmes** répartis en **quatre secteurs d'activité** :

Programmes	Secteurs d'activité
<ul style="list-style-type: none">• Programme de l'administration	<ul style="list-style-type: none">• Administration
<ul style="list-style-type: none">• Programme des affaires indiennes et inuit	<ul style="list-style-type: none">• Services aux Indiens et aux Inuit• Revendications
<ul style="list-style-type: none">• Programme des affaires du Nord	<ul style="list-style-type: none">• Affaires du Nord

Voici les objectifs de ces secteurs d'activité :

Services aux Indiens et aux Inuit

Appuyer les Indiens et les Inuit dans la satisfaction de leurs besoins et aspirations d'ordre économique, éducatif, culturel et social, et sur les plans de l'autonomie gouvernementale et du développement communautaire; veiller à ce que le Canada s'acquitte de ses obligations et responsabilités constitutionnelles et juridiques à l'égard des Indiens et des Inuit.

Revendications

Régler les revendications globales jugées acceptables et superviser leur mise en oeuvre; régler les griefs historiques de façon que les obligations juridiques du gouvernement soient respectées, comme le prévoient la *Loi sur les Indiens* et les traités, en réglant des revendications particulières et en surveillant les accords de mise en oeuvre; verser des fonds de recherche aux requérants autochtones; appuyer le ministère de la Justice dans le règlement de certaines affaires en litige qui touchent les Premières nations et les Inuit.

Affaires du Nord

Promouvoir le développement politique, économique, scientifique et social du Nord canadien; aider les habitants du Nord, y compris les groupes autochtones, à mettre sur pied les institutions politiques et économiques qui leur permettront d'assumer une responsabilité grandissante au sein de la fédération canadienne; gérer et réglementer efficacement le développement durable des ressources naturelles du Nord, en prévision d'un transfert aux gouvernements territoriaux; préserver, maintenir, protéger et rétablir l'environnement nordique; gérer les intérêts fédéraux permanents dans le Nord, notamment la politique fédérale sur le Nord, les relations fédérales-territoriales, le règlement des revendications et la mise en oeuvre de l'autonomie gouvernementale, ainsi que les activités circumpolaires fédérales.

Administration

Veiller à l'orientation stratégique et à la saine gestion des secteurs d'activité que sont les services aux Indiens et aux Inuit, les revendications et les affaires du Nord, et veiller à l'efficacité et à l'efficacé de la planification, de la comptabilité, de la gestion du personnel, des communications et des autres activités de soutien administratif.

La *Commission canadienne des affaires polaires* répond au Parlement par l'intermédiaire de la Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Elle a pour objectif de promouvoir le développement et la diffusion des connaissances sur les régions polaires.



PLAN DE DÉPENSES FINANCIÈRES – MAINC

Dépenses prévues				
(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998*	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Dépenses de programme brutes par secteur d'activité :				
Revendications	597,6	392,1	329,3	327,3
Services aux Indiens et aux Inuit	3 709,1	3 856,1	3 887,4	3 950,7
Affaires du Nord	185,0	198,6	162,0	138,0
Administration	88,4	70,9	70,9	70,9
Total partiel	4 580,2	4 517,7	4 449,5	4 486,9
<i>Moins</i> : Recettes à valoir sur le crédit	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses de programme nettes	4 580,2	4 517,7	4 449,5	4 486,9
<i>Moins</i> : Recettes à valoir sur le Trésor	112,1	104,5	109,6	108,6
<i>Plus</i> : Dépenses non budgétaires (prêts)	51,4	45,5	44,7	22,3
<i>Plus</i> : Coûts des services fournis par d'autres ministères	38,2	38,5	38,5	38,4
Coût net pour le Ministère	4 557,8	4 497,2	4 423,2	4 439,0
Commission canadienne des affaires polaires	0,9	0,9	0,9	0,9

* Selon les meilleures prévisions de dépenses globales établies à la fin de l'exercice financier.

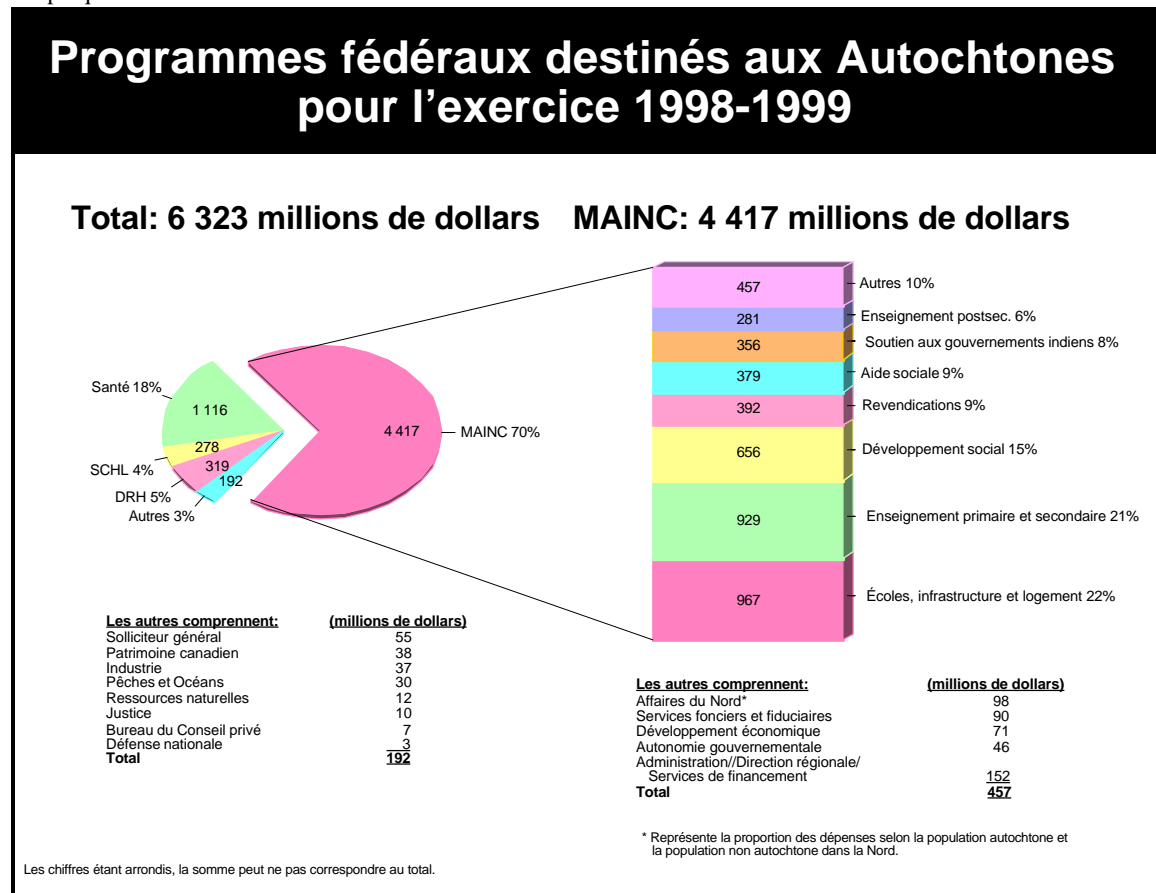
Nota: Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.



PLAN DE DÉPENSES FINANCIÈRES – DÉPENSES FÉDÉRALES POUR LES AUTOCHTONES

Outre le MAINC, 11 ministères et organismes fédéraux offrent des programmes destinés aux Autochtones, ce qui représente des prévisions de dépenses fédérales de 6,3 milliards \$ pour 1998-1999, comme le montre le graphique 1. Cet argent permet aux Autochtones d'avoir des services de base comparables à ceux que les autres Canadiens reçoivent des gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux.

Graphique 1





Le tableau 1 donne un aperçu des programmes, des initiatives et des dépenses que prévoient réaliser d'autres ministères en 1998-1999 pour améliorer les conditions de vie des Autochtones du Canada.

Tableau 1

Ministère	Dépenses prévues en 1998-1999 (millions \$)	Programmes
Santé	1 116,3	Services de santé non assurés - médicaments, soins de la vue, soins dentaires, transport. Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les Autochtones. Programme Grandir ensemble - Santé mentale des collectivités et développement de l'enfance, et programme d'aide préscolaire pour les Autochtones. Services de santé communautaire, Hygiène et surveillance du milieu et Services hospitaliers. <i>Pour de plus amples renseignements, voir le site Web www.hc-sc.gc.ca</i>
Développement des ressources humaines	319,1	Partenariats autochtones – Ententes régionales bilatérales entre Développement des ressources humaines (DRHC) et les Services d'aide à l'enfance et à la famille pour les Premières nations et les Inuit, et Emploi jeunesse. <i>Pour de plus amples renseignements, voir le site Web www.hrdc-drhc.gc.ca</i>
Société canadienne d'hypothèques et de logement	278,3	Indiens inscrits vivant dans les réserves - Logements sans but lucratif dans les réserves et Programme d'aide à la remise en état des logements. Hors des réserves - Logements autochtones en milieu rural et logements autochtones en milieu urbain. <i>Pour de plus amples renseignements, s'adresser au bureau local de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.</i>
Solliciteur général	55,1	Politique sur la police des Premières nations. Services de police dans les réserves autochtones. <i>Pour de plus amples renseignements, voir le site Web www.sgc.gc.ca</i>
Patrimoine canadien	38,3	Centres d'amitié autochtones, Programme d'accès des Autochtones du Nord à la radiotélédiffusion, Programme d'aide aux organisations autochtones représentatives, Programme des femmes autochtones, Programme des langues autochtones. <i>Pour de plus amples renseignements, s'adresser à la Direction des citoyens autochtones (Patrimoine canadien).</i>
Industrie	36,7	Entreprise autochtone Canada. <i>Pour de plus amples renseignements, voir le site Web www.abc.gc.ca</i>
Pêches et Océans	30,0	Stratégie sur les pêches autochtones, dont l'objet est d'accroître la participation des Autochtones à tous les aspects des pêches et à la gestion de l'habitat du poisson. <i>Pour de plus amples renseignements, s'adresser aux Affaires autochtones (Pêches et Océans Canada).</i>
Ressources naturelles	12,4	Arpentage des terres du Canada et initiatives de développement économique. <i>Pour plus de renseignements, s'adresser à la Direction générale de la gestion des finances (Ressources naturelles du Canada).</i>
Justice	10,4	Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, études juridiques pour les Autochtones et Fonds discrétionnaires pour les initiatives touchant la justice applicable aux Autochtones. <i>Pour de plus amples renseignements, s'adresser à la Direction de la justice autochtone (ministère de la Justice).</i>
Bureau du Conseil privé	6,8	Commission sur les revendications particulières des Indiens et négociations tripartites sur l'autonomie gouvernementale. <i>Pour de plus amples renseignements, voir le site Web www.indianclaims.ca</i>
Défense nationale	2,9	Canadian Rangers, Bold Eagle, Programme d'enrôlement des Autochtones du Nord, Programme d'aide préscolaire (programme d'emploi d'été pour étudiants). <i>Pour de plus amples renseignements, communiquer avec les Services ministériels (ministère de la Défense nationale).</i>
Total	1 906,3	



SECTION III – PLANS, PRIORITÉS ET STRATÉGIES

PLANS, PRIORITÉS ET STRATÉGIES CLÉS

La Commission royale sur les peuples autochtones en est arrivée à la conclusion qu'il était nécessaire de changer fondamentalement la relation entre les Autochtones et les non-Autochtones au Canada. La vision de la Commission royale comportait la réédification des nations autochtones; l'appui à des gouvernements autochtones efficaces et responsables; l'établissement de relations de gouvernement à gouvernement entre le Canada et les nations autochtones; et l'adoption de mesures concrètes pour améliorer les conditions de vie des Autochtones. Elle préconisait un partenariat fondé sur les principes du respect et de la reconnaissance mutuels, de la responsabilité et du partage.

Le gouvernement du Canada est d'accord avec la conclusion de la Commission selon laquelle les Autochtones et les non-Autochtones doivent travailler ensemble, dans un cadre harmonieux, pour modeler une nouvelle vision de leur relation et pour faire de cette vision une réalité. Dans cet esprit, le Canada entreprend de bâtir un partenariat renouvelé avec les Autochtones et leurs gouvernements.

Pour le Canada, la vision du partenariat se traduit par la célébration de nos diversités en même temps que par le partage d'objectifs communs. Le partenariat envisagé doit permettre d'établir des relations de travail efficaces avec les collectivités et les organisations autochtones. Plus que tout, il doit faire en sorte que tous les niveaux de gouvernement, le secteur privé et les individus travaillent avec les Autochtones à la découverte de moyens concrets de répondre à leurs besoins. Notre objectif commun devrait être d'aider à renforcer les collectivités et les économies autochtones et de surmonter les obstacles qui ont ralenti les progrès par le passé.

Dans le Nord, les conditions pour renouveler la relation avec les Autochtones ne sont pas les mêmes qu'ailleurs au Canada. Des progrès importants ont déjà été réalisés au chapitre des revendications territoriales et des nouvelles formes d'exercice des pouvoirs, notamment avec la création du nouveau territoire du Nunavut. Beaucoup de programmes et de services destinés aux habitants du Nord sont offerts par les gouvernements territoriaux.

Il sera prioritaire de collaborer avec les Autochtones et les gouvernements territoriaux à l'élaboration de structures gouvernementales et au renforcement des collectivités nordiques. Le gouvernement fédéral s'est engagé à assurer que les Autochtones profitent également des nouvelles possibilités qu'offrent les ressources dans le Nord, tout en protégeant le fragile environnement nordique.

Le MAINC doit chercher avec les Autochtones et les habitants du Nord à revoir les partenariats qui nous lient et à définir une vision commune de notre avenir ensemble. Cette réflexion doit prendre en compte les grands thèmes qui ressortent des recommandations de la CRPA, de même que du plan d'action **Rassembler nos forces**. Plus précisément, les priorités stratégiques du Ministère sont les suivantes : renouveler les partenariats; renforcer l'exercice du pouvoir par les Autochtones; établir une nouvelle relation financière stable; soutenir les collectivités, les personnes et les économies; conclure des ententes négociées relativement aux revendications; gérer les intérêts fédéraux; promouvoir le développement durable et la protection de l'environnement dans le Nord.



Les collectivités autochtones et nordiques sont diversifiées; leurs besoins et leurs attentes diffèrent d'une collectivité à l'autre, et le milieu politique et économique du Canada est complexe. Pour ces raisons, il faut considérablement délibérer pour réaliser l'autonomie gouvernementale. La nouvelle politique fédérale sur le droit inhérent, annoncée en août 1995, fournit un cadre qui permet de réunir les Premières nations, les provinces, les territoires et les autres institutions canadiennes pour en arriver à de bons arrangements pratiques pour l'autonomie gouvernementale.

RÉSUMÉ DES PLANS ET DES PRIORITÉS STRATÉGIQUES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

La nature des plans ministériels et des priorités stratégiques suppose un ensemble de résultats à court terme, à moyen terme et à long terme :

Plans et priorités stratégiques	Exemples
<p>Les activités et résultats correspondent aux mesures particulières prises par le Ministère et débouchant sur des produits concrets.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • négociation et signature d'ententes • élaboration et application de politiques et de stratégies • réalisation de recherches
<p>Les résultats à court terme et à moyen terme sont des résultats qui seront atteints grâce à l'action concertée du Ministère, des partenaires autochtones et d'autres ministères du gouvernement, action ayant une incidence réelle et mesurable sur la vie quotidienne des Autochtones et des habitants du Nord.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • amélioration des conditions de logement et des infrastructures dans les réserves • présence autochtone accrue dans la population active • élévation du niveau d'instruction
<p>Les résultats à long terme consistent en transformations et améliorations fondamentales de la condition sociale, culturelle et économique des Autochtones et des habitants du Nord.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • niveau d'instruction comparable à la moyenne nationale • taux de mortalité comparable à la moyenne nationale • comités autochtones autonome et autosuffisant • augmentation du revenu per capita
<p><i>Nota: Certains résultats dépendent directement du MAINC, mais beaucoup d'objectifs à moyen terme et à long terme ne pourront être atteints qu'avec la participation entière et soutenue des partenaires autochtones et d'autres intervenants des secteurs public et privé..</i></p>	



Le résumé des plans ministériels et des priorités stratégiques qui suit présente un ensemble de résultats à court terme, à moyen terme et à long terme. Les plans et priorités stratégiques sont présentés par secteur d'activité. Des renseignements plus détaillés sont fournis plus loin dans les sous-sections portant sur chaque programme et secteur d'activité.

**SECTEUR D'ACTIVITÉ : SERVICES AUX INDIENS ET AUX INUIT
AGIR, AU PROFIT DES PREMIÈRES NATIONS, DES INUITS, DES HABITANTS DU NORD ET DES AUTRES
CANADIENS EN VUE DE :**

RENOUVELER LES PARTENARIATS

Ce qui se manifestera par...

- L'expression publique de regrets au sujet des pensionnats – stratégie de guérison.
- Une meilleure compréhension de la réalité autochtone grâce à des programmes de sensibilisation de la population.
- De nouvelles tribunes nationales et régionales permettant de traiter de façon constructive de diverses questions, dont les préoccupations des femmes autochtones.
- La participation des Autochtones à la conception et à la réalisation des programmes.

RENFORCER L'EXERCICE DU POUVOIR PAR LES AUTOCHTONES

Ce qui se manifestera par...

- Le développement des capacités en prévision de l'autonomie gouvernementale.
- La confirmation de la relation établie par les traités.
- La réalisation de diverses étapes (ententes-cadres, ententes de principe, ententes définitives) dans les négociations entourant l'autonomie gouvernementale.
- Le transfert accru de responsabilités fédérales (p. ex., pour l'administration des terres, l'inscription des Indiens, le contrôle des membres appartenant aux bandes, et les ressources pétrolières et gazières des Indiens).

ÉTABLIR UNE NOUVELLE RELATION FINANCIÈRE

Ce qui se manifestera par...

- Des modèles de transferts financiers favorisant les relations de gouvernement à gouvernement.
- Des sources autonomes de recettes et d'impôts.
- L'amélioration des systèmes d'information; l'échange de données appuyant une relation de gouvernement à gouvernement.
- Des rapports financiers respectant les principes comptables généralement reconnus qui s'appliquent aux gouvernements du Canada.
- Des états financiers annuels respectant les normes établies en matière de qualité et de délai.


SECTEUR D'ACTIVITÉ : SERVICES AUX INDIENS ET AUX INUIT (SUITE)
RENFORCER LES COLLECTIVITÉS ET LES ÉCONOMIES, ET APPUYER LES GENS
Ce qui se manifestera par...

- Une amélioration de la santé et de la sécurité publiques, grâce à de meilleures infrastructures communautaires (logement, aqueduc et égouts).
- L'investissement dans les ressources humaines, notamment dans le cadre de réformes du régime de la sécurité du revenu de manière à en faire un régime actif de gestion de cas plutôt qu'un régime passif.
- Le soutien des groupes de femmes autochtones et le progrès des dossiers concernant les femmes et les enfants autochtones.
- Le renforcement du développement économique, y compris le développement des affaires et l'entrepreneuriat.
- Le soutien des services de base dans les réserves, dont l'éducation, le développement social et les installations communautaires.
- L'assainissement des sites environnementaux contaminés dans les réserves.
- L'implantation de la stratégie de développement durable du Ministère.

SECTEUR D'ACTIVITÉ : REVENDICATIONS
CONCLURE, AU PROFIT DES PREMIÈRES NATIONS, DES INUIT, DES HABITANTS DU NORD ET DES AUTRES CANADIENS :
DES ENTENTES AU SUJET DES REVENDICATIONS – EN APPUI AUX INITIATIVES DE RASSEMBLER NOS FORCES
Ce qui se manifestera par...

- Le règlement des revendications globales et une plus grande certitude au sujet des titres fonciers.
- Un organisme de revendications indépendant.

SECTEUR D'ACTIVITÉ : AFFAIRES DU NORD
APPUYER LES PREMIÈRES NATIONS, LES INUIT, LES HABITANTS DU NORD ET LES AUTRES CANADIENS DANS :
LA GESTION DES INTÉRÊTS FÉDÉRAUX – EN APPUI AUX INITIATIVES DE RASSEMBLER NOS FORCES
Ce qui se manifestera par...

- La pleine participation des Autochtones et des autres habitants du Nord à la planification et à la réalisation du plan d'action « **Rassembler nos forces** » et à l'élaboration du « **Programme pour le Nord** » du gouvernement.
- La fin des travaux de construction d'un premier groupe de 66 unités de logement, et le début de la construction de 80 unités additionnelles et de bureaux au Nunavut.
- Le début du recrutement pour la fonction publique du Nunavut.
- La conclusion de négociations concernant des accords financiers, des ententes intergouvernementales, des transferts de ressources humaines et des mesures contractuelles concernant le Nunavut.
- Le soutien du processus de développement politique de l'ouest des T.N.-O.
- Le transfert des responsabilités à caractère provincial assumées par le MAINC.
- Le soutien de l'adoption d'une approche de partenariat en matière de développement économique régional dans le Nord.
- La participation à la première réunion ministérielle du Conseil de l'Arctique.
- La réalisation et la publication d'une étude portant sur les répercussions du Programme du service aérien omnibus du Nord (produits alimentaires livrés par la poste).



SECTEUR D'ACTIVITÉ : AFFAIRES DU NORD (SUITE)

LA PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE NORD - EN APPUI AUX INITIATIVES DE RASSEMBLER NOS FORCES

Ce qui se manifestera par...

- La présentation du Règlement sur la mise en valeur, la production et la remise en état des sites miniers dans le Yukon, et de la version révisée du Règlement sur l'exploitation minière au Canada dans les T.N.-O.
- La réalisation complète du Processus d'évaluation des projets de développement du Yukon.
- La version définitive de la Politique de remise en état des sites miniers, les mesures de protection du caribou et les stratégies relatives aux aires protégées dans les T.N.-O.
- La gestion des nouveaux travaux de mise en valeur des minéraux, des fermetures de mines et des compressions d'effectifs.
- La tenue de la première Conférence circumpolaire sur le développement durable, sous le thème « Les leçons tirées du passé et la voie de l'avenir » à Whitehorse en mai 1998.

SECTEUR D'ACTIVITÉ : ADMINISTRATION

APPUYER LES PREMIÈRES NATIONS, LES INUIT, LES HABITANTS DU NORD ET LES AUTRES CANADIENS DANS LE CONTEXTE DES :

INITIATIVES DU PLAN RASSEMBLER NOS FORCES QUI APPUIENT LES PROGRAMMES D'EXPLOITATION ET LES NOUVELLES FAÇONS DE FAIRE

Ce qui se manifestera par...

- La promotion de la représentation autochtone au MAINC.
- L'adoption de façons de faire novatrices qui rehaussent l'efficacité, l'efficience et la qualité des services.

COMMISSION CANADIENNE DES AFFAIRES POLAIRES

MISE EN VALEUR DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE DANS LE NORD

Ce qui se manifestera par...

- L'établissement de bases de données sur les recherches polaires.
- Une bibliographie annotée sur le savoir traditionnel.
- L'amélioration des communications en direct.



INITIATIVES D'IMPORTANCE EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN

Initiatives clés

Résultats attendus ...

□ Règlement sur l'utilisation des terrains où se trouvent des mines d'or et des mines de quartz au Yukon

Une loi modifiant la *Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon* et la *Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon* a reçu la sanction royale le 28 novembre 1996. Cette loi prévoit que tous les projets miniers susceptibles d'avoir d'importantes répercussions sur l'environnement fassent l'objet d'un examen environnemental préalable. Le pouvoir de prendre des règlements visant à définir les différentes catégories de permis d'utilisation des terres et à établir des mécanismes administratifs est également établi dans cette nouvelle loi. Les règlements délimiteront de façon détaillée la façon dont fonctionnera le régime de gestion, ainsi que les responsabilités et obligations de l'industrie minière du Yukon et des administrateurs gouvernementaux.

Le règlement devrait être établi avant la fin de 1998-1999. Son application permanente favorisera le développement durable dans le Yukon puisque les entreprises exploitant des mines d'or et des mines de quartz devront respecter des normes sur l'utilisation acceptable des terres d'un point de vue environnemental (en conformité avec la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*), pendant les travaux d'exploitation et de mise en valeur, en appliquant les mesures de correction précisées dans le permis d'utilisation des terres.

□ Règlement sur la mise en valeur, la production et la remise en état des mines de quartz dans le Yukon

Les modifications de la *Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon*, qui ont reçu la sanction royale le 28 novembre 1996, rendent obligatoire la délivrance d'une licence régissant la mise en valeur et la production des mines, et autorisent la prise de règlements visant à réduire l'incidence sur l'environnement de la mise en valeur, de la production, de la fermeture et du déclassement des mines.

Le Règlement devrait entrer en vigueur en 1998-1999. Son application permanente favorisera le développement durable, puisqu'il permettra de veiller à ce que l'impact de l'exploitation minière sur le milieu terrestre soit atténué et que les normes de remise en état soient respectées.

□ Règlement sur l'exploitation minière au Canada (REMC)

Ce règlement régit l'administration et l'aliénation des droits miniers dans les Territoires du Nord-Ouest. Les modifications proposées aux droits payables et aux dispositions administratives découlent de l'Examen de programme effectué au gouvernement fédéral et du Budget de 1995. Ces modifications ne portent pas sur les principes fondamentaux du REMC. Elles visent plutôt à simplifier les procédures pour l'industrie minière et à permettre au Ministère de mieux servir ses groupes clients.

Le règlement révisé devrait entrer en vigueur en 1998-1999.



Initiatives clés	Résultats attendus ...
<p>□ Règlement sur l'exploitation minière au Canada (régime des redevances)</p> <p>Dans la foulée du budget de février 1995, le MAINC a entrepris de revoir le régime des redevances minières prévu dans le Règlement sur l'exploitation minière au Canada, afin de veiller à ce qu'il procure un rendement équitable à la Couronne. En août 1996, le MAINC a publié un document visant à susciter un débat public sur les modifications proposées au régime des redevances minières. La publication de ce document a été suivie de consultations publiques poussées avec l'industrie, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, des groupes autochtones et d'autres parties intéressées.</p>	<p>À l'hiver 1998, une ébauche des modifications proposées sera diffusée aux fins de nouvelles consultations publiques, de manière que le règlement modifié soit en vigueur à l'automne 1998, avant que la première mine de diamants entre en production, ce qui est prévu pour 1998-1999.</p>
<p>□ Utilisation des terres de la vallée du Mackenzie</p> <p>La Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie (LGRVM) proposée établira le régime intégré de réglementation des terres et des eaux prévu dans les ententes sur les revendications territoriales globales des Gwich'in, ainsi que des Dénés et des Métis du Sahtu. Cette loi autorisera des Offices d'administration à réglementer l'utilisation des terres et de l'eau. Le règlement déterminera les formes d'utilisation des terres devant faire l'objet d'un permis sur toutes les terres situées dans la vallée du Mackenzie, à l'exclusion des parcs nationaux; les formes d'utilisation des terres qui sont interdites à moins d'autorisation écrite de l'Office ou de l'inspecteur; les procédures à suivre pour demander un permis; le mode de délivrance des permis; les dispositions concernant les dépôts de sécurité et le barème des droits à payer.</p>	<p>Sujet au passage de la loi les règlements entreraient en vigueur en 1998-1999. Il donnera effet à certaines dispositions contenues dans les ententes avec les Dénés et les Métis sur les revendications territoriales globales des Gwich'in et du Sahtu. La participation accrue des Autochtones à la réglementation concernant l'utilisation des terres et la plus grande certitude entourant le régime réglementaire devraient encourager les activités favorables au développement durable sur les terres situées dans la vallée du Mackenzie.</p>



Initiatives clés	Résultats attendus ...
<p>□ Dispositions législatives et réglementaires désignées, et liste d'exclusion de la LGRVM</p> <p>La LGRVM proposée prévoit un mécanisme d'examen et d'évaluation environnementale qui constituera le principal instrument d'évaluation environnementale dans la vallée du Mackenzie, conformément aux exigences des ententes sur les revendications territoriales globales des Gwich'in ainsi que des Dénés et des Métis du Sahtu. Le règlement relatif aux dispositions législatives désignées et le règlement relatif à la liste d'exclusion s'inspireront du <i>Règlement sur les dispositions législatives et réglementaires désignées</i> et du <i>Règlement sur la liste d'exclusion</i> découlant de la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i>.</p>	<p>Sujet au passage de la loi ces règlements devraient entrer en vigueur au cours de 1998-1999. Ils donneront effet à certains aspects des dispositions relatives à l'évaluation environnementale contenues dans les ententes sur les revendications territoriales globales des Gwich'in ainsi que des Dénés et des Métis du Sahtu. Les activités de développement dans la vallée du Mackenzie devraient s'en trouver facilitées puisque ces règlements détermineront avec plus de certitude quels projets d'aménagement sont assujettis au processus d'examen et d'évaluation environnementale, qu'ils créent un régime dans lequel les Autochtones et les habitants du Nord prennent les décisions, et qu'ils favorisent la protection de l'environnement (conformément à la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i>).</p>
<p>□ Processus d'évaluation des projets de développement du Yukon</p> <p>Le Processus d'évaluation des projets de développement du Yukon (PEPD) est élaboré dans le cadre de la mise en oeuvre des ententes liées au règlement des revendications territoriales du Yukon. Le PEPD garantit la participation des Premières nations à l'élaboration des mécanismes d'évaluation dans le Yukon, et il s'harmonisera avec la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i> (LCEE). La création de ce mécanisme d'évaluation environnementale particulier pour le Yukon exigera la mise en place d'au moins deux règlements. Ces derniers s'inspireront du <i>Règlement sur les dispositions législatives et réglementaires désignées</i> et du <i>Règlement sur la liste d'exclusion</i> découlant de la LCEE, et ils guideront le PEPD dans la détermination des projets devant faire l'objet d'une évaluation environnementale.</p>	<p>Sujet à l'approbation du parlement le PEPD devrait entrer en vigueur en 1998. Il s'appliquera aux projets proposés de développement sur les terres et les eaux aussi bien visées que non visées par le règlement (y compris les terres domaniales et les terres publiques), ainsi qu'aux projets transfrontaliers situés à l'extérieur du Yukon qui ont des répercussions dans le Yukon.</p>



DÉTAILS PAR PROGRAMME ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

Programme des affaires indiennes et inuit

Aperçu

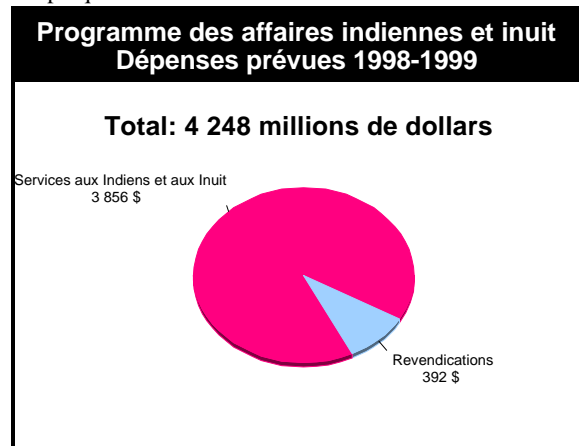
Le Programme des affaires indiennes et inuit comprend deux secteurs d'activité, soit les services aux Indiens et aux Inuit, et les revendications. Le graphique 2 montre comment le budget de 4,2 milliards \$ dont dispose le Programme des affaires indiennes et inuit doit se répartir entre ces deux secteurs d'activité en 1998-1999.

Aujourd'hui, les Premières nations prennent en charge la réalisation de presque tous les programmes socio-économiques financés par le MAINC. En tout, 3,9 milliards \$ sont consacrés aux services aux Indiens et aux Inuit, et 82 p. 100 de cette somme est versée directement aux Premières nations et à leurs organisations, au titre de services gouvernementaux comme l'éducation, les services sociaux, l'infrastructure et le gouvernement local. Ces services sont comparables à ceux qui sont offerts aux collectivités non autochtones et financés par les gouvernements provinciaux et municipaux (graphique 3). Une tranche de 10 p. 100 de cette somme est transférée aux provinces pour la fourniture de services liés aux programmes. Le Ministère n'administre directement que 8 p. 100 environ des fonds du programme, essentiellement dans le contexte de certaines obligations juridiques.

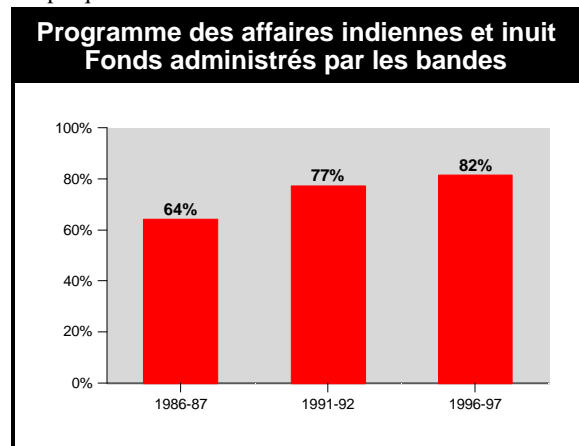
La plupart des Premières nations ont le pouvoir, en vertu des accords de financement conclus avec le gouvernement fédéral, de gérer leurs fonds en fonction de leurs priorités communautaires. Le Ministère surveille l'application des accords de financement afin de s'assurer que les normes des programmes sont respectées; il demande également la vérification des comptes des Premières nations après engagement définitif des fonds.

Les pages suivantes fournissent certains détails sur le Programme des affaires indiennes et inuit par secteur d'activité, soit les Services aux Indiens et aux Inuit, et les Revendications.

Graphique 2



Graphique 3





Services aux Indiens et aux Inuit

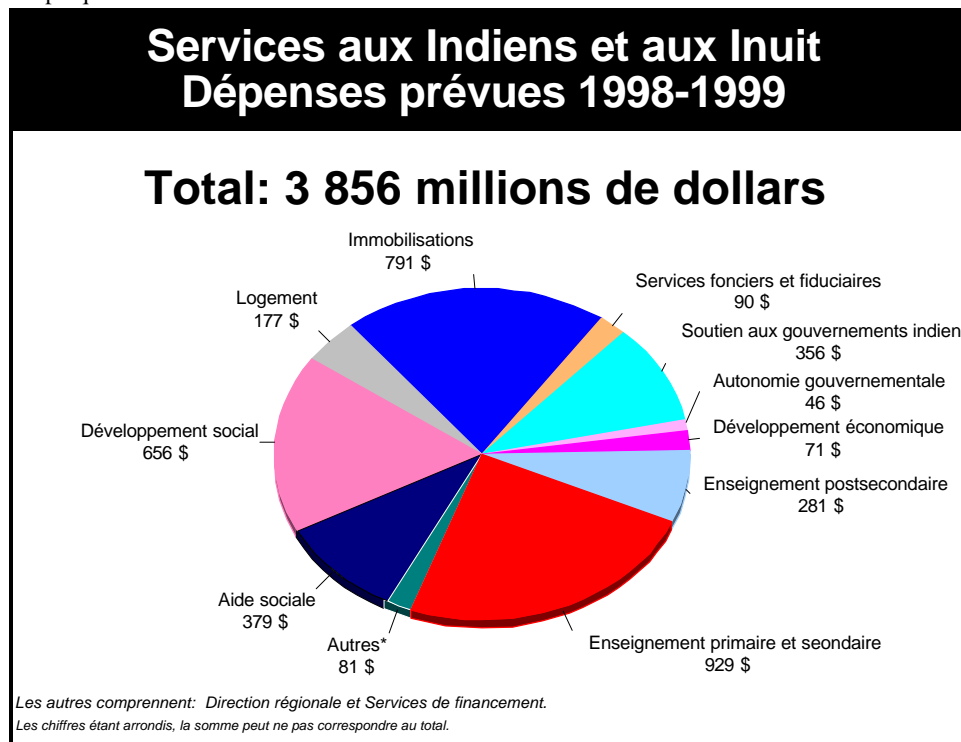
Dépenses prévues ¹				
(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Dépenses brutes	3 709,1	3 856,1	3 887,4	3 950,7
Moins: Recettes à valoir sur le Trésor	10,8	10,8	10,8	10,8
Dépenses nettes globales	3 698,4	3 845,4	3 876,6	3 939,9

1. La croissance d'année en année comporte une croissance approuvée de 2 % des dépenses pour la partie du budget du MAINC qui se rapporte aux Services aux Indiens et aux Inuit (comme il était annoncé dans le budget fédéral de 1996) et plusieurs autres rajustements particuliers pour certains postes budgétaires, comme *Rassembler nos forces*, Davis Inlet, les initiatives d'emploi des jeunes, etc.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Le graphique 4 montre la façon dont le budget de 3,9 milliards \$ consacré au Services aux Indiens et aux Inuit se répartit entre les divers services financés en 1998-1999.

Graphique 4





Objectif

Les Services aux Indiens et aux Inuit (SII) ont pour objectif d'aider les collectivités des Premières nations et des Inuit à satisfaire leurs besoins et aspirations au chapitre de l'autonomie gouvernementale, de l'éducation, et du développement économique, culturel, social et communautaire. Les SII aident les Premières nations à établir des collectivités fortes et viables ayant accès à des services de base semblables à ceux que les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux offrent aux autres citoyens canadiens (éducation, services sociaux et infrastructure communautaire). Les SII permettent également au Canada de s'acquitter de bon nombre de ses obligations et responsabilités constitutionnelles et juridiques à l'égard des Premières nations et des Inuit.

Facteurs externes influant sur le secteur d'activité

Défis d'ordre démographique, social et économique : Malgré les progrès considérables réalisés depuis 20 ans, les Autochtones n'ont pas encore rejoint les autres Canadiens sur certains indicateurs socio-économiques, comme on le démontre à l'évidence dans le rapport de la CRPA et ailleurs. Dans les réserves, le chômage dépasse les 30 p. 100, comparativement à 10 p. 100 pour l'ensemble de la population. Chez les Indiens inscrits, l'espérance de vie est de six ans inférieure à celle de la population canadienne en général, et les taux de mortalité infantile y sont près de deux fois plus élevés.

Compressions financières : Les dépenses fédérales sont engagées là où elles peuvent donner les meilleurs résultats au niveau communautaire. On visera en priorité à répondre aux besoins fondamentaux de la personne, qu'il s'agisse de santé et sécurité, d'éducation, de services sociaux, du logement, d'infrastructures communautaires ou de développement économique.

Autres ordres de gouvernement : Les modifications apportées aux programmes ou politiques des provinces (p. ex., éducation, services sociaux) peuvent influencer sur les programmes offerts aux Premières nations.

Participation du secteur privé/partenariats : La capacité des Premières nations de trouver des sources de financement commerciales permettra d'accélérer l'amélioration des infrastructures communautaires et des conditions de logement. Il est essentiel de trouver des façons efficaces par rapport aux coûts d'améliorer l'accès des Premières nations aux capitaux, afin de favoriser les possibilités de développement économique durable dans leurs collectivités, ainsi que leur participation à la vie économique du Canada.



Priorités

En réponse au rapport final de la CRPA et conformément à l'orientation établie dans le plan d'action Rassembler nos forces, nous allons concentrer les ressources et les énergies investies dans les Services aux Indiens et aux Inuits dans quatre secteurs clés :

Renouveler les partenariats – apporter des changements fondamentaux à notre relation avec les Autochtones.

Renforcer l'exercice du pouvoir par les Autochtones – appuyer les Autochtones dans la création de gouvernements efficaces et responsables; confirmer nos relations fondées sur les traités; et régler les revendications territoriales des Autochtones de façon juste et équitable, par le truchement du secteur d'activité lié aux revendications.

Établir une nouvelle relation financière – avec les gouvernements autochtones dans un contexte plus stable et plus prévisible favorise une meilleure reddition de comptes et une plus grande autosuffisance.

Soutenir les collectivités et les économies, et appuyer les gens – briser le cycle de la pauvreté et du désespoir dans les collectivités autochtones en misant sur une amélioration de la santé et de la sécurité, en investissant dans les ressources humaines et en accentuant le développement économique et des affaires.

Le détail de nos stratégies et plans principaux, ainsi que les résultats attendus relativement à chaque priorité sont exposés dans les pages qui suivent. Les engagements relatifs aux résultats sont présentés par ordre décroissant d'influence ministérielle, à commencer par les résultats liés à la façon dont le Ministère entend modifier la relation qu'il a avec les Premières nations (renouvellement des partenariats, renforcement des gouvernements et établissement d'une nouvelle relation financière). Viennent ensuite les engagements relatifs à des résultats liés à la raison d'être des programmes du Ministère, compte tenu des avantages recherchés pour les Premières nations, lesquels se manifestent par l'amélioration des conditions de vie dans les réserves.



PRIORITÉ : RENOUVELER LES PARTENARIATS

Principaux plans et stratégies

Le gouvernement du Canada collaborera avec les Autochtones et leurs organisations, avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et avec d'autres partenaires à la recherche conjointe de solutions.

Le gouvernement du Canada adhère à un nouveau modèle de relations avec les Autochtones et leurs gouvernements, à un partenariat renouvelé fondé sur les principes de respect et de reconnaissance mutuels, de responsabilité et de partage. Il entend pour cela établir des relations de travail efficaces avec les Autochtones et leurs organisations aux fins de la consultation et de l'élaboration de politiques, et adopter de nouvelles façons de faire dans les relations fédérales-provinciales-territoriales avec les Premières nations, afin de cerner les priorités communes et de collaborer à la recherche de solutions pratiques aux besoins des Autochtones.

Résultats attendus

Le résultat ultime réside dans le renouvellement de notre partenariat avec les Premières nations sur la base du respect mutuel et de la responsabilité

Principaux résultats attendus en 1998-1999

- Programmes de sensibilisation de la population.
- Nouvelles tribunes nationales et régionales permettant d'aborder les dossiers de façon constructive à mesure qu'ils se présentent, y compris les dossiers touchant les femmes autochtones.
- Poursuite des discussions menées à la Table ronde Mohawks/Canada.
- Poursuite des travaux menés avec la Fédération des Nations indiennes de la Saskatchewan relativement à l'administration de la justice.

Autres résultats attendus au cours de la période de planification 1998-2001

- Sensibilisation accrue des Canadiens à la place importante que tient le patrimoine autochtone dans le passé et l'avenir du Canada.
- Nouveaux mécanismes fédéraux-provinciaux-territoriaux axés sur la recherche de solutions pratiques aux besoins des Autochtones.



PRIORITÉ : RENFORCER L'EXERCICE DU POUVOIR PAR LES AUTOCHTONES

Principaux plans et stratégies

Le gouvernement du Canada entend en arriver à des ententes modernes sur l'exercice du pouvoir par les Autochtones, y compris des ententes s'appuyant sur la relation historique avec les nations autochtones fondée sur les traités. Il faut pour cela constituer des régimes modernes de gouvernement qui ont la capacité, la taille, les ressources et la légitimité voulues pour gouverner effectivement les membres et territoires relevant d'eux. Cela exige en retour une délimitation claire des champs de compétence, des responsabilités et des pouvoirs, dont l'exercice doit être coordonné avec les autres gouvernements; l'accès accru aux terres et aux ressources; la gestion efficace des assises territoriales existantes et nouvelles; et des mesures de soutien pour accroître la capacité du gouvernement autochtone.

Le gouvernement du Canada reconnaît que le droit inhérent des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale est un droit existant aux termes de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Le MAINC a pour objectif de négocier avec les collectivités autochtones et les gouvernements provinciaux et territoriaux des ententes qui permettent aux collectivités autochtones de prendre en main leur avenir. Les collectivités des Premières nations décideront elles-mêmes comment adapter leurs institutions administratives (en matière d'éducation, de services sociaux, de santé, de logement), de même que le rôle des femmes autochtones, à leurs besoins, à leurs traditions et leurs attentes.

Le MAINC négocie actuellement plus de 80 ententes qui en sont à diverses étapes d'avancement et touchent plus de la moitié des collectivités des Premières nations et des Inuit. Le Ministère visera principalement à offrir l'appui nécessaire aux Autochtones pour qu'ils se donnent des moyens accrus de se gouverner. Il collaborera avec les dirigeants des Premières nations à la création de structures et à la réalisation de programmes de perfectionnement professionnel qui permettront aux Premières nations de se donner les outils dont elles ont besoin. Le MAINC renforcera également l'exercice du pouvoir par les Autochtones au moyen de processus établissant un lien entre les traités historiques et numérotés, l'exercice du pouvoir, les champs de compétence et les négociations financières; à cette fin, il soutiendra également la cogestion des terres et des ressources.

Résultats attendus

Le résultat ultime d'un exercice accru du pouvoir par les Autochtones et de la conclusion d'ententes négociées sur l'autonomie gouvernementale réside dans l'augmentation du nombre de gouvernements autochtones qui sont responsables devant leurs membres et qui possèdent les pouvoirs et autres attributs nécessaires pour gérer efficacement les collectivités relevant d'eux et leurs relations avec les autres ordres de gouvernement.



Principaux résultats attendus en 1998-1999

- Poursuite des négociations à plus de 80 tables réunissant plus de la moitié de toutes les collectivités des Premières nations et des Inuit.
- Poursuite de l'élaboration de politiques et de lignes directrices à l'appui des négociations.
- Préparation de l'initiative axée sur le renforcement des capacités.
- Conclusion de l'entente définitive avec les Nisga'a et de deux ententes définitives ou plus au Yukon.
- Conclusion d'ententes de principe touchant jusqu'à 10 groupes autochtones.
- Discussions avec cinq Premières nations visées par un traité afin de dégager une vision commune des enjeux soulevés par les traités historiques et d'envisager différentes façons d'amorcer une relation tournée vers l'avenir.

Autres résultats attendus au cours de la période de planification 1998-2001

- Centre d'excellence en administration gouvernementale autochtone
- Conclusion d'ententes sectorielles en vertu de l'entente-cadre du Manitoba.
- Jusqu'à 15 ententes d'autonomie gouvernementale conclues avant la fin du mandat.
- Élaboration et réalisation par le Ministère, en partenariat avec les Premières nations, d'une stratégie relative au perfectionnement professionnel en matière de gestion des terres et d'environnement, à l'adoption de lois et à la gestion financière.
- Réalisation de projets pilotes dans les secteurs pétrolier et gazier aux fins de la formation et du développement des compétences.
- Ébauche de directives portant sur les lois d'un gouvernement autonome en matière de pétrole et de gaz.
- De concert avec les Premières nations, élaboration d'un plan visant à trouver des façons de transférer à ces dernières les responsabilités assumées par les Services fonciers et fiduciaires, d'améliorer les services offerts aux Premières nations et de cerner les possibilités de partenariat avec les Premières nations.

PRIORITÉ : ÉTABLIR UNE NOUVELLE RELATION FINANCIÈRE

Principaux plans et stratégies

Le gouvernement du Canada entend établir une nouvelle relation financière stable avec les Autochtones, relation fondée sur des modèles de transfert qui sont transparents, qui procurent un financement plus stable et plus prévisible, qui facilitent la production maximale de revenus autonomes et qui favorise la reddition de comptes par les gouvernements et les institutions autochtones à leurs membres.



Le Ministère mettra l'accent sur l'élaboration (à des tables nationales et régionales de relations financières) de modèles de transfert de gouvernement à gouvernement; la formulation d'un régime fédéral coordonné de financement (projet pilote mené avec Santé Canada); la formulation de normes financières généralement communes aux autres ordres de gouvernement; et l'établissement de systèmes de gestion et d'échange de données à l'appui des nouvelles relations financières. Le Ministère réalisera des projets de recherche avec les Premières nations sur des sources de revenus et une fiscalité autonomes, et il collaborera avec ces dernières à la mise en valeur de ces sources de revenus.

Le Ministère continuera de chercher à améliorer la qualité et les délais de production des vérifications des Premières nations, et à mieux cerner les problèmes éventuels ainsi que le suivi à leur donner. Il continuera de mettre l'accent sur l'application des principes de reddition de comptes et des principaux mécanismes appliqués par les gouvernements du Canada, tout en permettant aux Premières nations d'appliquer ces principes d'une manière qui reflète leurs traditions et leur situation.

Résultats attendus

Le résultat ultime des efforts déployés par les Premières nations et par le MAINC pour établir une nouvelle relation financière et renforcer la reddition de comptes résidera dans l'établissement de transferts financiers de gouvernement à gouvernement qui procurent un financement plus stable, qui intègrent des sources de revenus et une fiscalité autonomes assorties de solides systèmes d'information; il résidera aussi dans l'amélioration d'une responsabilisation locale fondée sur les principes de la transparence, de la divulgation et du recours communs à tous les gouvernements du Canada, en prenant en compte les traditions et la situation des Premières nations.

La **transparence** signifie que les citoyens connaissent et observent le mode de fonctionnement du gouvernement de la Première nation. Il peut s'agir par exemple de l'établissement des plans de dépenses et des politiques entourant la réalisation des programmes locaux. La **divulgation** signifie que les citoyens sont informés des plans et des mesures adoptés par le gouvernement de la Première nation. Il peut s'agir par exemple de divulguer les résultats des vérifications de la collectivité aux membres, et de répondre des décisions prises au nom de la collectivité. Le **recours** signifie que les citoyens peuvent en appeler des décisions qui les touchent individuellement (par exemple, par le truchement d'un comité d'appel qui entend les questions d'admissibilité des personnes) ou collectivement (en utilisant les moyens que sont par exemple les élections et les tribunaux).

Le chef et le conseil ont une double responsabilité à l'égard des fonds. Ils doivent répondre devant leurs membres de leur direction et de leur saine gestion des affaires du conseil, ainsi que de l'administration efficiente, efficace et impartiale des programmes et des services (reddition de comptes au niveau local); ils doivent aussi répondre devant le Parlement, par le truchement du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, de leur utilisation des fonds publics pour la réalisation des objectifs de programme approuvés par le Parlement (reddition de comptes au niveau ministériel).



Les Premières nations ont des besoins particuliers; elles conçoivent de plus en plus leurs programmes pour répondre à ces besoins. Le MAINC leur fournit des fonds et vérifie que les conditions de financement sont respectées, afin que les fonds soient utilisés sur la base des responsabilités assumées à l'égard du gouvernement et de la collectivité.

Principaux résultats attendus en 1998-1999

- Inclusion dans tous les accords de financement d'exigences uniformes en matière de rapport qui respecte les exigences établies par l'Institut canadien des comptables agréés relativement aux rapports dans le secteur public. Tous les accords de financement prévoient des mécanismes appuyant les principes de la transparence, de la divulgation et du recours qui s'applique à la reddition de comptes.
- Accroissement du pourcentage de rapports de vérification sans réserve sur les Premières nations, pourcentage devant passer à 80 p. 100 en 1998-1999, s'il y a application effective de la nouvelle norme de comptabilité et vérification dans le secteur public aux gouvernements locaux au cours des deux prochaines années.
- Élaboration d'un projet d'entente de transfert générique dans un contexte d'autonomie gouvernementale.
- Lignes directrices d'une politique sur les revenus autonomes, les rapports fondés sur le rendement et les normes de la reddition de comptes.
- Mécanismes d'échanges de données.

Autres résultats attendus au cours de la période de planification 1998-2001

- Conception de mesures, au niveau des gouvernements locaux, permettant d'afficher des résultats élevés et de conclure des ententes de financement global.
- Échange de données intégré dans les accords de transferts financiers.
- Existence de plusieurs modèles de revenus autonomes fondés sur les actuelles négociations en matière d'autonomie gouvernementale.
- 14 accords de coordination fiscale (Premières nations du Yukon).
- Quatre accords de perception fiscale (Colombie-Britannique et Saskatchewan).



PRIORITÉ : SOUTENIR LES COLLECTIVITÉS ET LES ÉCONOMIES, ET APPUYER LES GENS

Principaux plans et stratégies

Nous allons collaborer avec les peuples autochtones, y compris les femmes autochtones, les autres gouvernements et le secteur privé afin d'augmenter leur autosuffisance ainsi que les opportunités de développement économique en misant sur l'amélioration de la santé et de la sécurité publique; en accroissant le développement économique et les débouchés; et en investissant dans les ressources humaines. Un objectif primordial consistera à adopter des façons de faire qui renforcent la capacité des Autochtones et de leurs organisations de concevoir et offrir des programmes et des services répondant aux besoins des peuples autochtones.

Le Ministère maintient l'engagement qu'il a pris d'aider les Premières nations à bâtir des collectivités plus fortes et à améliorer les conditions de vie dans les réserves. L'accent sera mis sur l'essentiel, financer la construction, l'exploitation, la réfection et l'entretien d'installations communautaires de base, entre autres, les réseaux d'aqueduc et d'égouts, les routes, les réseaux d'électricité, les écoles, les immeubles communautaires et les services de protection contre les incendies.

Les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux offrent ces services aux membres de collectivités non autochtones environnantes. Des fonds seront aussi offerts aux Premières nations pour les aider à répondre aux besoins fondamentaux de leurs membres sur le plan du logement.

Le développement économique doit être un thème central de toutes nos activités. Il faudra faire davantage pour que les entrepreneurs des Premières nations puissent profiter des possibilités d'affaires s'offrant à l'extérieur de leur région immédiate, et compenser les désavantages liés au fait qu'ils sont situés dans des régions rurales et éloignées. L'éducation et la formation continueront de jouer un rôle déterminant dans les efforts déployés pour stimuler la croissance économique des Premières nations et leur accès aux emplois offerts dans leur milieu, ce qui les rendra moins dépendantes de l'aide sociale.

Dans les secteurs du développement socio-économique et des services, le Ministère misera sur le développement des capacités, afin que les Premières nations disposent de la formation, des compétences et des débouchés voulus pour devenir autosuffisantes sur le plan économique. Nous continuerons de collaborer avec les Premières nations à la recherche de façons nouvelles d'utiliser les fonds de l'aide sociale pour intégrer les politiques et les programmes de développement économique et de développement social, et pour réduire la dépendance envers le régime d'aide sociale grâce à une réforme de l'aide sociale. En outre, le MAINC continuera d'investir dans les ressources humaines autochtones, spécialement les femmes et leurs enfants. Une attention spéciale sera accordée à la réforme de l'éducation, à une stratégie d'emploi des jeunes et à la collaboration avec les groupes de femmes autochtones. Des efforts particuliers seront aussi consacrés à faire mieux connaître la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones et à encourager les entreprises autochtones à aller chercher des contrats du gouvernement fédéral.



Le MAINC collabore avec d'autres ministères fédéraux en vue de favoriser davantage l'accès aux capitaux, d'améliorer l'intégration des programmes, d'offrir de la formation professionnelle et des expériences de travail, d'aider les entreprises autochtones et de faciliter l'accès aux ressources pour que les Premières nations, les Inuit et les Innus tirent profit des occasions de développement économique.

Plus de la moitié des recommandations de la CRPA supposent l'intervention des provinces. Le gouvernement fédéral est donc conscient qu'il faut agir en partenariat avec les provinces, les Autochtones et d'autres intervenants pour répondre aux besoins importants des Autochtones. La collaboration permettra de tirer le plus grand parti possible des ressources disponibles. Des solutions pragmatiques et novatrices s'imposent.

Résultats attendus

Le résultat ultime du renforcement des collectivités et des économies, et de l'amélioration des conditions de vie dans les réserves, résidera dans l'établissement de collectivités saines, autosuffisantes et indépendantes.

Principaux résultats attendus en 1998-1999

- Poursuite de la réinstallation des habitants de Davis Inlet et surveillance des activités réalisées en ce sens.
- Financement de la conception et de l'établissement d'organismes des services à l'enfance et à la famille conçus, gérés et contrôlés par les Premières nations, et ayant pour mandat d'aider les femmes autochtones ainsi que leurs enfants et leurs familles.
- Mise en oeuvre de la stratégie ministérielle de développement durable.
- Accroissement du nombre de logements adéquats et conformes au Code national du bâtiment.
- Construction de nouvelles écoles et remplacement d'anciennes installations dans les réserves.
- Augmentation du nombre de maisons ayant les services d'eau potable et d'égouts dans les réserves.
- Augmentation des débouchés économiques et des emplois au moyen de nouvelles mesures de développement économique, de la Stratégie jeunesse et d'utilisations novatrices des fonds engagés dans l'aide sociale.
- Élévation du taux de diplomation des Indiens inscrits vivant dans les réserves.
- Élévation du taux d'inscription aux études postsecondaires.
- Assainissement des sites environnementaux contaminés dans les terres de réserve.
- Réalisation de projets pilotes dans les collectivités des Premières nations pour réduire la dépendance envers l'aide sociale.



Autres résultats attendus au cours de la période de planification 1998-2001

- Interventions visant à réduire de 25 à 30 p. 100 l'arriéré dans les travaux d'aqueduc et d'égouts.
- Poursuite des activités des Services fonciers et fiduciaires du MAINC permettant au Canada de s'acquitter de ses obligations juridiques.
- Augmentation du nombre de logements adéquats, qui passera de 42 000 à 65 000.
- Réduction de 50 p. 100 du taux de décrochage scolaire au primaire et au secondaire.
- Création/maintien d'emplois grâce à l'augmentation du nombre d'entreprises autochtones.
- 3 500 emplois pour les jeunes Autochtones.
- Révision de la politique d'aide sociale dans les collectivités des Premières nations.
- Croissance significative des avantages tirés par les entreprises autochtones des activités d'approvisionnement du gouvernement fédéral.



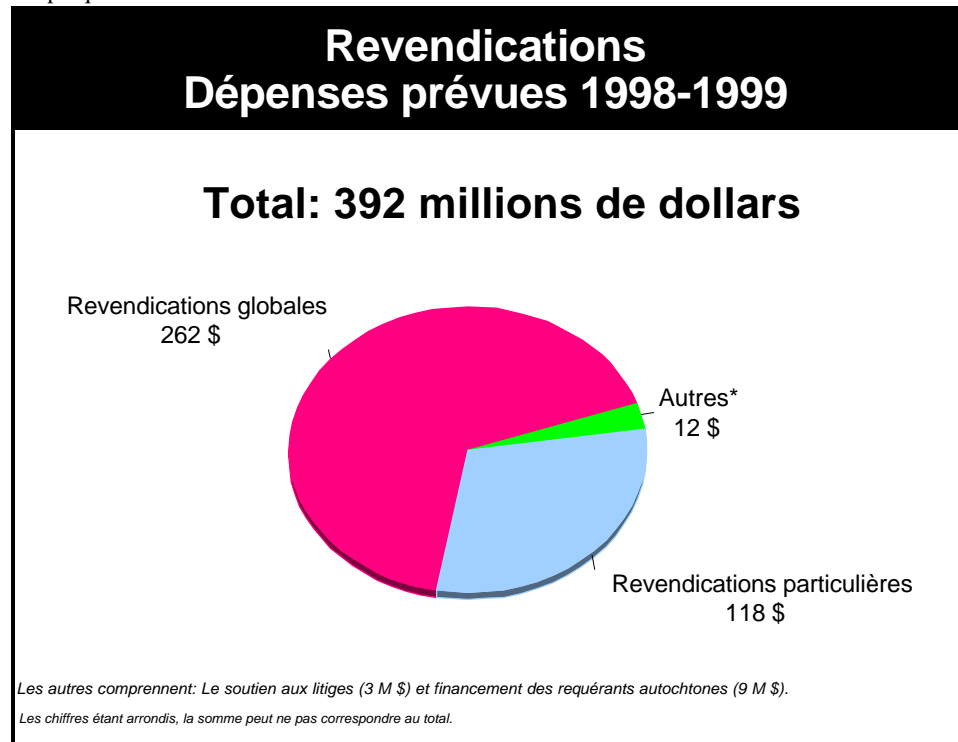
Revendications

Dépenses prévues				
(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Dépenses brutes	597,6	392,1	329,3	327,3
Moins: Recettes à valoir sur le Trésor	16,5	16,5	16,5	16,5
Dépenses nettes globales	581,1	375,6	312,8	310,8

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Le graphique 5 montre la façon dont le budget de 392 millions \$ se répartit entre les divers services financés en 1998-1999.

Graphique 5





Objectif

L'objectif du secteur d'activité revendications est de conclure des ententes négociées avec les Autochtones, pour régler les griefs en suspens, établir avec certitude les titres de propriété foncière et les droits d'accès aux terres et aux ressources et créer un climat propice au développement économique tout en évitant des litiges accaparants. Le règlement d'une revendication n'est pas une fin en soi mais plutôt l'amorce de la reprise en main de leur destinée par les Autochtones; il assure une assise foncière et financière constituant une base solide et contribuant à étayer les priorités énoncées par le Ministère dans « Rassembler nos forces » à savoir, renouveler les partenariats, renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones, établir une nouvelle relation financière, renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens.

Facteurs externes influant sur le secteur d'activité

Les contraintes financières : Le Ministère devra gérer les coûts du règlement et de la mise en application des ententes sur les revendications territoriales dans les limites des ressources disponibles et devra faire en sorte d'en arriver à un partage raisonnable et équitable de ces coûts en concluant des ententes avec les gouvernementaux provinciaux et territoriaux. Le Ministère continuera d'agir de manière financièrement responsable pour atteindre à la fois les objectifs à court et à long termes.

Accroissement des litiges : Pour faire face au nombre croissant de litiges, le Ministère élabore, en partenariat avec le ministère de la Justice, une approche de nature plus stratégique devant permettre de cerner les questions qui peuvent être réglées par l'élaboration de politiques, des modifications à la loi ou d'autres mécanismes de résolution des différends.

Pression en faveur du développement et préoccupation de tiers : Concernant les revendications territoriales dans des régions pouvant se prêter à la mise en valeur des ressources, qu'il s'agisse d'exploitation minière, forestière ou hydroélectrique, les pressions et préoccupations ne cessent d'augmenter.



Priorité

En arriver à des ententes négociées en matière de revendications territoriales.

On trouvera dans les pages suivantes des détails sur les principaux plans et stratégies ainsi que sur les résultats attendus dans le secteur d'activité des revendications.

Principaux plans et stratégies

Le Ministère négociera des ententes sur les revendications globales, particulières et autres. Dans le cadre des **revendications globales**, le Ministère continuera de négocier et de mettre en application des traités modernes. Ces traités assurent clarté, certitude et protection constitutionnelle aux droits ancestraux et aux titres sur les terres et les ressources. En règle générale, les ententes sur l'autonomie gouvernementale sont négociées parallèlement aux ententes de règlement des revendications globales. Quant au processus des **revendications particulières**, il sert à régler les griefs de longue date découlant du non-respect des traités conclus avec les Indiens et d'autres obligations légales ou encore de la mauvaise administration des terres et d'autres biens sous le régime de la *Loi sur les Indiens* ou aux termes d'ententes officielles. **Recherches et évaluations des autres revendications**, on cherche à régler les griefs qui échappent aux politiques en application.

Dans le cadre de l'initiative Rassembler nos forces, le Ministère, en collaboration avec l'Assemblée des Premières nations, établira un processus d'examen qui comprend l'élaboration de critères pour évaluer les revendications particulières ainsi que le recours à un organisme indépendant pour appliquer ces critères.

Résultats attendus

Le but ultime du processus des revendications est d'assurer la certitude des droits ancestraux, des titres de propriété foncière, l'accès aux terres et aux ressources et de résoudre les griefs en suspens. Cela contribuera à créer un climat propice au développement économique tout en évitant des litiges coûteux et accaparants. La concrétisation d'ententes négociées assure également l'assise territoriale et les ressources nécessaires pour valoriser l'autonomie gouvernementale et diminuer la dépendance à l'égard des autres paliers de gouvernement.

Comme les ententes de règlement prévoient des indemnités financières, une assise territoriale et la certitude sur la propriété des ressources, elles ouvrent la voie à une plus grande prospérité pour les Autochtones. Elles contribuent également à accroître l'activité économique dans les collectivités non autochtones voisines. Toutefois, négocier des ententes de règlement de revendications est une tâche exigeante et accaparante. On ne peut prendre de raccourci; pour y arriver, il faut du temps, de l'argent et l'engagement de toutes les parties.



Principaux résultats attendus en 1998-1999

- Améliorer la gestion des litiges.
- Régler jusqu'à 15 dossiers de revendications particulières, y compris des dossiers de droits issus de traités.
- Réaliser des progrès substantiels vers la signature de toutes les ententes définitives sur les revendications globales et l'autonomie gouvernementale au Yukon ou les signer effectivement.
- Réaliser des progrès substantiels vers la conclusion d'ententes-cadres, d'ententes de principe et d'ententes définitives avec les Premières nations dans les autres provinces ou territoires, ou les conclure effectivement.
- Faire des progrès dans la mise en application de 13 ententes sur les revendications territoriales globales, sept ententes sur l'autonomie gouvernementale et 70 ententes sur les revendications particulières et les droits fonciers issus de traités.

Autres résultats attendus au cours de la période de planification 1998-2001

- En collaboration avec les provinces et territoires, chercher à raffermir les partenariats et à maintenir les progrès dans la négociation et la mise en application d'ententes sur les revendications.
- Le Ministère s'attend à maintenir le cap dans le but d'en arriver à des règlements équitables qui permettront aux requérants autochtones de reprendre le contrôle de leur destin, y compris de leur avenir économique. Les ententes de règlement des revendications continueront de constituer un tremplin pour assurer l'autonomie gouvernementale des Premières nations.
- L'établissement d'un organisme indépendant des revendications pour s'occuper des revendications spécifiques. Les pouvoirs et la structure de cet organisme indépendant des revendications sera développé en consultation avec les Premières nations.



Programme des affaires du Nord

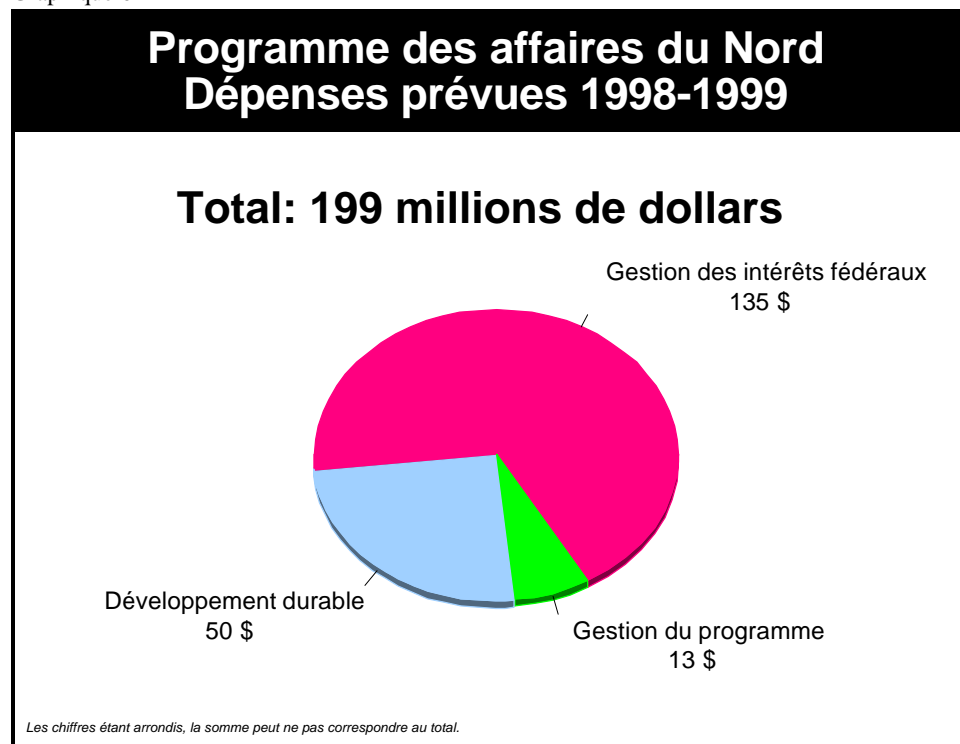
Dépenses prévues

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Dépenses brutes	185,0	198,6	162,0	138,0
Moins: Recettes à valoir sur le Trésor	84,7	77,2	82,2	81,2
Dépenses nettes globales	100,3	121,5	79,8	56,8

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Le graphique 6 montre la façon dont on prévoit affecter le budget de 199 millions \$ du Programme des affaires du Nord entre les divers services financés en 1998-1999.

Graphique 6





Objectif

Le Programme des affaires du Nord (PAN) vise à aider les gens du Nord, y compris les Autochtones, à mettre en place les institutions politiques et économiques qui contribueront à raffermir le rôle du Nord au sein de la fédération canadienne. Jusqu'au transfert éventuel de toutes les responsabilités de type provincial au gouvernement du Nord, les responsabilités de programme sont les suivantes : appuyer l'évolution politique et le développement économique; mettre en application les ententes relatives aux revendications territoriales et à l'autonomie gouvernementale; gérer le développement durable et voir à la protection environnementale des ressources naturelles et des terres du Nord (lesquelles couvrent plus de 40 p. 100 du territoire du Canada); et gérer l'exécution courante des responsabilités fédérales dans des secteurs comme les sciences et la technologie et les relations circumpolaires internationales.

Facteurs externes influant sur le secteur d'activité

Les sociétés nordiques du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest (partie ouest) et du Nunavut, traversent une période de profonds changements. Dans l'esprit de « **Rassembler nos forces** », la réponse du gouvernement fédéral au rapport de la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones (CRPA) ainsi que de l'engagement pris de raffermir les partenariats, les responsables du PAN s'attendent de transférer toutes les responsabilités de type provincial au gouvernement du Yukon au cours de 1998-1999 et d'avoir mis en place les structures et les dispositions pour la **division des T.N.-O. le 1^{er} avril 1999**. Pour édifier les nouvelles relations sociales et politiques que ces changements entraîneront, il faudra du temps, de l'énergie et l'engagement de tous les employés du PAN, des gouvernements de cette partie du pays et des habitants du Nord, tant les Autochtones que les non-Autochtones.

La mise en place de nouvelles structures de gouvernement repose essentiellement sur **les progrès faits au titre des négociations des revendications et de l'autonomie gouvernementale**. Ainsi, on pourra en arriver à une entente de transfert avec le gouvernement territorial et les Premières nations du Yukon dans la mesure où on fera avancer les dossiers devant aboutir à la finalisation des huit ententes en suspens concernant les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale de même que les dispositions en vue de transférer les programmes et services aux Premières nations. Ces ententes demeurent la priorité numéro un du gouvernement et des Premières nations du Yukon. Dans la partie ouest des T.N.-O., l'évolution constitutionnelle repose sur l'instauration d'un cadre intégré de gouvernement qui soit acceptable aux gens du territoire de l'Ouest et conforme aux valeurs démocratiques du Canada, à la Constitution, à la Charte des droits et libertés et à la Politique sur le droit inhérent des Autochtones à l'autonomie gouvernementale. Si on veut poursuivre sur la lancée de la mise en place d'une nouvelle constitution pour la partie ouest et obtenir des appuis pour le futur transfert de responsabilité au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (G.T.N.-O.), il faut absolument que les négociations des revendications territoriales et de l'autonomie gouvernementale avancent.



L'établissement du Nunavut entre dans une phase critique. La mise en place des fonctions de base et des services essentiels du gouvernement du Nunavut, le 1^{er} avril 1999, exige une approche globale et intégrée mettant à contribution le MAINC, d'autres ministères fédéraux, le G.T.N.-O., la Nunavut Tungavik Incorporated et le Bureau du Commissaire provisoire. Les responsabilités à cet égard sont diversifiées et très éparpillées. Tout retard d'importance pourrait avoir un effet néfaste sur la réalisation du calendrier de mise en place.

Six **projets de lois complexes** doivent être approuvés avant la fin de 1998-1999 afin de répondre aux engagements en matière de gestion des ressources qui sont prévus dans les ententes sur les revendications territoriales définitives du Yukon, du Nunavut, des Gwich'in et des Dénés et Métis du Sahtu. L'avancement de ces dossiers repose fortement sur la capacité des ressources du MAINC et du processus législatif fédéral à faire avancer ces dossiers législatifs complexes (il s'agit de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*, de l'Office des droits de surface de la vallée du Mackenzie, du processus d'évaluation des projets de développement du Yukon, de la *Loi sur la gestion des eaux du Nunavut*, du Tribunal des droits de surface du Nunavut et de la *Loi sur la gestion des ressources du Nunavut*).

Les résultats en 1998-1999 se ressentiront de la **surcharge de travail**. Le G.T.N.-O. fait face à une lourde charge de travail en raison des activités qui ont cours au titre de la division du territoire, des revendications territoriales, de l'autonomie gouvernementale et de la mise en valeur des ressources. Ce vaste programme continue d'être compliqué par les mesures de réduction des effectifs du G.T.N.-O., la croissance des activités d'exploration minérale et de mise en valeur d'une mine de diamants au cours des cinq dernières années, et l'affaissement récent des prix de l'or qui ont entraîné des fermetures de mines et des mises à pied. Ces facteurs pourraient empêcher le PAN d'atteindre les résultats prévus dans bien des domaines, y compris l'évolution constitutionnelle du Nunavut et de la partie ouest au cours de 1998-1999.

L'explosion de l'activité de mise en valeur des ressources pétrolières et minérales dans les deux territoires a énormément accru la charge de travail du PAN sur les plans de l'inspection, de l'octroi de permis, de l'enregistrement des claims, de la vérification des évaluations minérales et ainsi de suite. Avec le déclin récent des prix de l'or et la fermeture de mines qu'il a entraînée dans les T.N.-O., de nouvelles pressions et priorités sont venues s'ajouter pour le personnel. S'agissant toujours de la charge de travail auquel est soumis le PAN, la présentation de nouvelles mesures législatives et réglementaires de nature complexe posera d'énormes défis.



Priorités

Les ressources et les énergies du Programme des affaires du Nord demeurent centrées sur les priorités de deux principaux domaines de fonctionnement :

Gérer les intérêts fédéraux

Promouvoir le développement durable dans le Nord

On trouvera dans les pages qui suivent les détails des principaux plans et stratégies du PAN, ainsi que des résultats attendus par priorité. Dans le Nord, ces priorités, de même que les priorités et programmes du Programme des affaires indiennes et inuit, viennent appuyer les objectifs de « **Rassembler nos forces** » et sont appliquées dans une optique intégrée par les bureaux régionaux.

PRIORITÉS : GÉRER LES INTÉRÊTS FÉDÉRAUX

Principaux plans et stratégies

Il incombe au PAN de gérer les intérêts fédéraux. À cette fin, il doit : instaurer de solides gouvernements populaires nordiques par la création du Nunavut; appuyer l'évolution constitutionnelle de la partie ouest; transférer les responsabilités de type provincial; mettre en application les ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale dans le Nord; promouvoir la recherche scientifique dans le Nord partout au Canada; raffermir les relations internationales arctiques; et gérer les responsabilités fédérales courantes pour le Nord comme le financement des services d'hôpitaux et de médecins pour les Indiens inscrits et les Inuit résidant dans les T.N.-O. et poursuivre la prestation du Programme du service aérien omnibus du Nord (approvisionnement alimentaire par la poste). Les réalisations associées à ces divers chapitres viennent appuyer directement les volets partenariat, exercice des pouvoirs, relations financières, raffermissement des collectivités et des économies et appui aux gens, autant d'objectifs de « **Rassembler nos forces** ».

Résultats attendus

Le résultat ultime de la gestion des intérêts fédéraux se traduira par une présence fédérale fondamentalement différente dans le Nord. Au cours des deux ou trois prochaines années, les résultats les plus notables comprendront les suivants : la division des T.N.-O. en deux territoires distincts le 1^{er} avril 1999; le transfert complet des pouvoirs et programmes de type provincial des affaires du Nord au gouvernement du Yukon; la pleine intégration de la fonction gouvernementale autochtone dans les institutions des gouvernements populaires; et l'instauration de solides relations internationales arctiques par le truchement de structures comme le Conseil de l'Arctique et une approche coordonnée des activités scientifiques et technologiques dans le Nord.



Principaux résultats attendus en 1998-1999

- Mettre pleinement à contribution les Autochtones et les autres habitants du Nord pour la planification et la mise en application des initiatives du gouvernement fédéral prévues dans « **Rassembler nos forces** », et dans la préparation du « **Programme pour le Nord** ».
- Terminer la construction des 66 premières unités de logement dans cinq collectivités du Nunavut, et entreprendre la construction de 80 autres unités dans huit collectivités, de même que des bureaux d'administration à Iqaluit, Arviat et Kugluktuk.
- Commencer à embaucher la fonction publique du gouvernement du Nunavut, dont 50 p. 100 seront des Inuit.
- Conclure les négociations sur les arrangements financiers, les ententes intergouvernementales, le transfert de ressources humaines et la passation de marchés pour le Nunavut.
- Appuyer le processus d'évolution politique de la partie ouest des T.N.-O.
- Transférer les responsabilités de type provincial du MAINC au gouvernement du Yukon.
- Appuyer l'élaboration d'une approche en partenariat pour le développement économique régional du Nord.
- Participer à la première rencontre ministérielle du Conseil de l'Arctique.
- Préparer et publier une étude des incidences du Programme du service aérien omnibus du Nord (approvisionnement alimentaire par la poste).

Autres résultats attendus au cours de la période de planification 1998-2001

- Division des T.N.-O., les fonctions de base et les services essentiels du gouvernement du Nunavut étant en place le 1^{er} avril 1999 et des mesures de transition prises pour en assurer le plein fonctionnement.
- Avoir terminé la construction des 104 unités de logement restantes et les sept autres immeubles administratifs au Nunavut, le recrutement du reste de la fonction publique du Nunavut et la mise à terme progressive des projets de mise en oeuvre.
- Appuyer les nouveaux gouvernements territoriaux du Nunavut et de la partie ouest des T.N.-O.
- Mettre en oeuvre les ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale du Nord.
- Assurer la direction des efforts fédéraux tendant à l'adoption d'une approche coordonnée des activités scientifiques et technologiques dans le Nord.
- Raffermer l'économie du Nord.
- Promouvoir l'établissement de solides relations entre les pays de l'Arctique ainsi que le leadership du Canada parmi les nations circumpolaires.



PRIORITÉS : PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU NORD

Principaux plans et stratégies

Il incombe au PAN de gérer et de réglementer les activités de mise en valeur des ressources naturelles du Nord y compris les terres, les eaux, les ressources minérales, les ressources pétrolières et gazières et les ressources forestières (au Yukon seulement) et de protéger l'environnement arctique au moyen de travaux de recherche, de politiques, de règlements, de mesures d'application des lois et d'inspection des terres et des eaux.

Résultats attendus

Au nombre des résultats ultimes de la promotion du développement durable dans le Nord par la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement, mentionnons : des collectivités plus vigoureuses et une assise économique plus forte pour le Nord; des régimes législatifs, réglementaires et stratégiques modernes et concurrentiels garantissant le développement durable des ressources naturelles du Nord; et protection de l'environnement arctique en mettant l'accent sur des activités efficaces de surveillance et d'application des lois, la lutte contre la pollution par les contaminants et le nettoyage des déchets dangereux.

Principaux résultats attendus en 1998-1999

- Introduction des règlements sur la remise en état des sites miniers, sur l'exploitation minière et sur l'utilisation des terres minières du Yukon ainsi que du règlement révisé sur l'exploitation minière au Canada dans les T.N.-O..
- Parachèvement du processus d'évaluation des projets de développement du Yukon.
- Parachèvement de la Politique sur la remise en état des sites miniers, des mesures de protection de la harde de caribous et des stratégies visant les aires protégées dans les T.N.-O.
- Gestion de la mise en valeur des nouveaux sites miniers, de même que des fermetures de mines et de la réduction des effectifs.
- Mise en application de la stratégie de développement durable du MAINC dans le Nord.
- Accueil de la première Conférence circumpolaire sur le développement durable ayant pour thème « Les leçons tirées du passé et la voie de l'avenir », à Whitehorse en mai 1998.



Autres résultats attendus au cours de la période de planification 1998-2001

- Ouverture des demandes de désignation et des soumissions à l'égard des droits d'exploration pétrolière là où la communauté est d'accord et l'industrie intéressée.
- Poursuite de l'accroissement des recettes pour la Couronne et les gens du Nord tirées de la mise en valeur des ressources pétrolières.
- Développement de relations de travail plus étroites avec des groupes autochtones du Nord et les gouvernements territoriaux dans les domaines de l'administration des ressources, y compris l'acquisition de capacités dans les collectivités autochtones.
- Instauration d'un climat concurrentiel et prévisible pour les investisseurs par la mise en place de régimes législatifs, réglementaires et stratégiques modernes.
- Attirer des investissements privés dans les ressources du Nord, appuyer des pratiques commerciales innovatrices et accroître les avantages des activités économiques pour les gens du Nord.
- Susciter les occasions de développement durable à long terme pour le Nord, y compris des revenus gouvernementaux, des emplois et de la croissance économique.
- Protection et réhabilitation de l'environnement arctique au moyen de travaux de recherche, d'activités diligentes de surveillance, d'inspection et d'application des lois et du nettoyage des déchets dangereux.
- Mise en application du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord.



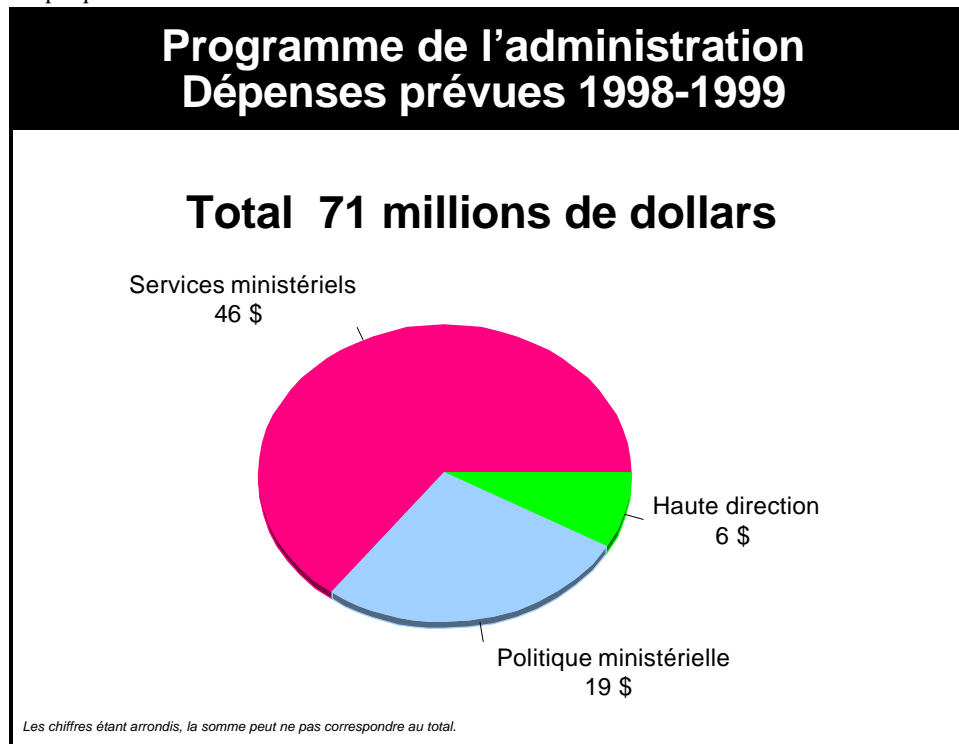
Programme de l'administration

Dépenses prévues				
(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Dépenses brutes	88,4	70,9	70,9	70,9
Moins: Recettes à valoir sur le Trésor	0,1	0,1	0,1	0,1
Dépenses nettes globales	88,3	70,8	70,8	70,8

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Le graphique 7 montre la façon dont le budget de 71 millions \$ du Programme de l'administration se répartit entre les différents services financés en 1998-1999.

Graphique 7





Objectif

Le Programme de l'administration vient appuyer les divers programmes de fonctionnement du MAINC en assurant une orientation stratégique et la coordination de l'organisation ainsi que des services consultatifs centraux. Son personnel est chargé d'offrir des services administratifs et techniques ainsi que des conseils en matière de finances, de ressources humaines et de communications. Il assure en outre la liaison avec le Parlement, les comités d'orientation du Cabinet, d'autres ministères fédéraux et d'autres paliers de gouvernement. Ses fonctions comprennent la planification stratégique et financière, l'informatique, la gestion du matériel, la correspondance ministérielle et le breffage de la Ministre. L'entité effectue également des évaluations et des vérifications internes conformément à la politique du Conseil du Trésor.

Facteurs externes influant sur le secteur d'activité

Nouvelles initiatives/priorités fédérales : De nombreuses nouvelles initiatives gouvernementales obligent le MAINC à réaffecter des ressources à des secteurs plus prioritaires. Mentionnons, pour exemple, la réponse du gouvernement à la Commission royale sur les peuples autochtones ainsi que les efforts pour appuyer les objectifs de notre document « **Rassembler nos forces** »: renouveler les partenariats, renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones, établir une nouvelle relation financière, renforcer les collectivités et les économies et appuyer les gens.

Priorité

Aider les programmes de fonctionnement à atteindre leurs objectifs et répondre aux priorités ministérielles et trouver des façons novatrices de fonctionner.

On trouvera dans les pages suivantes le détail des principaux plans et stratégies du Programme de l'administration ainsi que des résultats attendus.



Principaux plans et stratégies

Le MAINC doit établir de nouvelles relations avec les Premières nations et les gens du Nord et faciliter la transition vers l'autonomie gouvernementale et la création d'un nouveau territoire. Ces changements exigent à la fois un leadership vigoureux et un climat ministériel qui accueille le changement et les nouvelles possibilités comme élément important appelé à façonner l'avenir. Compte tenu de la nature de nos activités et des grands changements que nous subissons, nous avons soigneusement établi les priorités et déployé nos ressources, tant financières qu'humaines, de façon à appuyer au mieux les priorités du MAINC. Ces priorités continueront de solliciter intensément les ressources du MAINC, du Cabinet, ainsi que le programme législatif du gouvernement. Il faudra des efforts considérables et de la collaboration interorganisme pour guider ces grandes initiatives à travers les rouages du système.

Les **Services à la haute direction** donnent suite aux priorités de la Ministre et satisfont aux besoins de nos partenaires, du Parlement, du Cabinet, des organismes centraux et des gestionnaires du Ministère. Ils s'occupent des questions liées aux ressources humaines et financières, de l'exécution de l'obligation de rendre compte des résultats et de la correspondance ministérielle.

Le rôle des **Services de la politique ministérielle** est de gérer la stratégie à long terme du Ministère ainsi que les programmes d'orientation qui en découlent eu égard aux relations avec les Premières nations, les organisations autochtones, les autres ministères fédéraux et les provinces et territoires. Ils s'occupent également de gérer le programme législatif du Ministère et celui du Cabinet, le programme des communications, les initiatives d'orientation particulières et les travaux de recherche nécessaires.

Les **Services ministériels** ont pour mandat de s'occuper des processus de dépenses, de gestion et d'examen et de divers autres services comme la gestion et l'administration financières, la gestion de l'information, les ressources humaines, l'administration générale, l'ingénierie, la vérification interne et l'évaluation des programmes. Leur rôle est de rendre les opérations efficaces et efficientes et de voir à ce que l'obligation de rendre compte soit satisfaite.

Résultats attendus

Le but ultime du soutien aux programmes de fonctionnement et aux façons novatrices de fonctionner est d'avoir un programme de soutien ministériel très efficace et efficient qui réussit à fournir des services de très grande qualité aux programmes de fonctionnement, aux Premières nations et aux gens du Nord, le tout dans un climat qui accueille l'innovation et le changement tout en favorisant la représentation des Autochtones au sein du MAINC.



Principaux résultats attendus en 1998-1999

- Poursuivre nos efforts pour une imputabilité plus forte.
- Mettre davantage l'accent sur l'acquisition de compétences par les Premières nations.
- Étendre l'infrastructure d'information du MAINC aux Premières nations pour automatiser la collecte de données et donner aux Premières nations l'accès à l'information du MAINC.
- Mieux harmoniser les exigences fédérales en matière de financement et de présentation de rapports.
- Adopter des façons novatrices de faire (p. ex. initiatives sur le leadership, philosophie de gestion du risque et services communs partagés avec d'autres ministères fédéraux).
- Appliquer une série d'initiatives destinées à améliorer le style de gestion axée sur le leadership, le moral des employés et la qualité de vie au travail.
- Mettre davantage l'accent sur le fait de devenir une organisation d'apprentissage qui favorise la formation et le perfectionnement en gestion, à l'interne et chez les Premières nations.
- Accroître l'appui à l'emploi et au perfectionnement des Autochtones en visant à recruter à l'extérieur du MAINC 50 p. 100 de candidats autochtones à des postes vacants au moyen du Programme d'emploi pour Autochtones, du Programme pour Autochtones au niveau de la maîtrise et du Programme de perfectionnement des cadres autochtones.
- Mise en application des outils de travail de l'Initiative Participation des Autochtones au marché du travail afin d'aider les employeurs des secteurs privé et public à embaucher des Autochtones.
- Mettre davantage l'action sur l'éducation publique au sujet des questions autochtones

Autres résultats attendus au cours de la période de planification 1998-2001

- Poursuivre l'exercice de renouveau du Ministère pour faire face à des priorités changeantes et au besoin de réaffectation des ressources et progresser plus rapidement vers l'instauration d'une nouvelle relation avec les Premières nations, les Inuit et les gens du Nord et améliorer les façons de faire du MAINC.

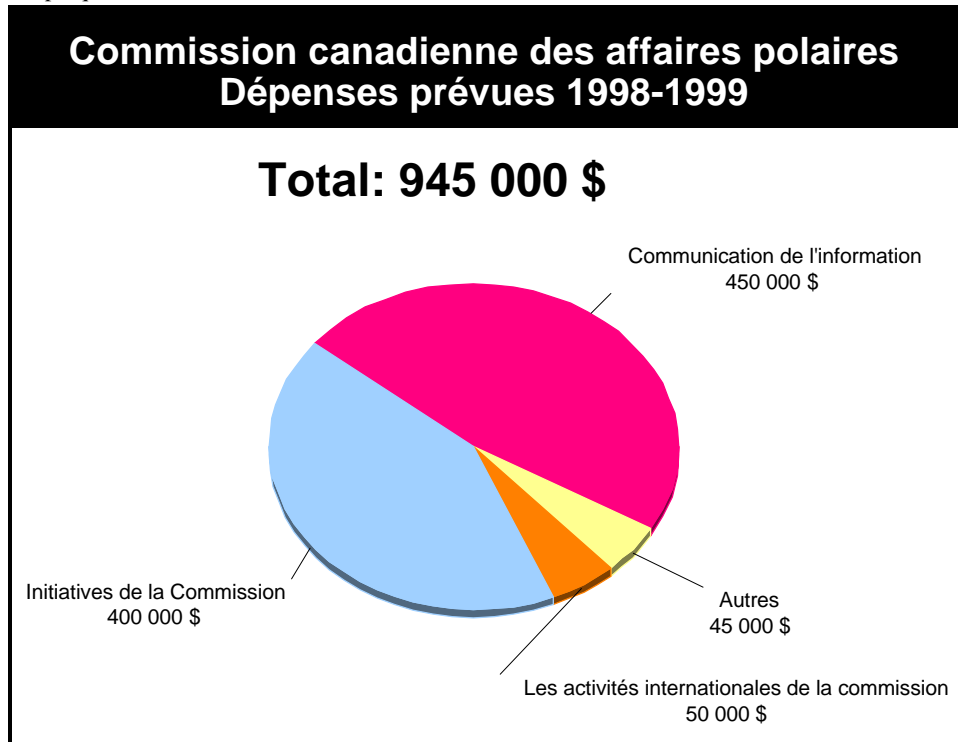


La Commission canadienne des affaires polaires

Dépenses prévues				
(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Dépenses brutes	0,9	0,9	0,9	0,9
Moins: Recettes à valoir sur le Trésor	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses nettes globales	0,9	0,9	0,9	0,9

Le graphique 8 montre la façon dont le budget de 0,9 million \$ de la Commission canadienne des affaires polaires se répartit entre les divers services financés en 1998-1999.

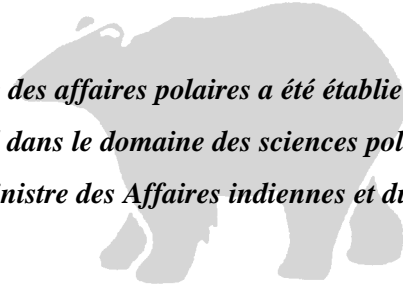
Graphique 8





Objectif

La Commission canadienne des affaires polaires a été établie par le Parlement en 1991 comme principal organisme fédéral dans le domaine des sciences polaires. Elle relève du Parlement par l'intermédiaire de la Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.



Facteurs externes influant sur le secteur d'activité

L'acceptation, par le gouvernement, des recommandations de la Commission.

Les résultats des nombreux programmes de recherche menés dans le cadre de la Stratégie de l'environnement arctique et des programmes de contrôle et d'évaluation de l'Arctique.

La mesure dans laquelle la santé est mise à risque par la pollution transfrontalière et les contaminants industriels dans la chaîne alimentaire du Nord.

Priorité

Assumer le rôle de principal organisme fédéral dans le domaine des sciences polaires.

On trouvera dans les pages qui suivent, le détail des principaux plans et stratégies de la Commission canadienne des affaires polaires ainsi que des résultats attendus.

Principaux plans et stratégies

Par suite d'ateliers régionaux et d'une conférence internationale, la Commission a recommandé au gouvernement fédéral d'instaurer un nouveau programme national de lutte contre les contaminants dans le Nord pour préserver l'environnement nordique et protéger la santé des gens du Nord. Les recherches et la surveillance devraient s'appuyer sur la nécessité de maintenir des normes élevées de santé dans les collectivités du Nord; elle devrait, par la participation directe et les communications, permettre aux gens du Nord de faire des choix culturels et de modes de vie qui répondent au mieux à leurs intérêts.

En consultation avec la communauté canadienne de la recherche en milieu polaire, les gouvernements, l'industrie et les organisations autochtones du Nord, la Commission a publié la directive «Pour une politique des sciences et de la technologie polaires canadiennes » et s'est activement employée à faire en sorte qu'une stratégie soit adoptée pour s'attaquer aux questions qui y sont abordées.



Résultats attendus

Le but ultime des activités de la Commission canadienne polaire est d'en arriver à élargir la compréhension des questions polaires et à permettre au pays de jouer un rôle national et international efficace et à assurer une présence dans les régions polaires ainsi que dans les domaines des sciences et de la technologie polaires.

Aux termes de la *Loi sur le MAINC*, le Ministère a pour responsabilité d'encourager les sciences et la technologie dans le Nord. La Commission canadienne des affaires polaires (CCAP) est le principal organisme responsable de ce secteur et ses recommandations stratégiques donnent plus de poids aux objectifs du Ministère. Sur la scène internationale, la Commission rehausse le profil du Canada comme nation circumpolaire et sensibilise davantage le public à l'importance des sciences polaires.

Principaux résultats attendus en 1998-1999

- Produire une base de données sur les recherches polaires.
- Produire une bibliographie annotée sur les connaissances traditionnelles.
- Améliorer les communications en direct.
- Obtenir un meilleur soutien des principaux intervenants à l'égard des initiatives de la Commission.
- Rehausser le profil des sciences polaires parmi le grand public.

Autres résultats attendus au cours de la période de planification 1998-2001

- La Commission canadienne des affaires polaires continuera de promouvoir activement l'adoption d'une politique fédérale en matière de sciences et de technologie pour le Nord. En outre, elle poursuivra ses travaux de compilation de renseignements plus détaillés sur des secteurs particuliers des sciences polaires, une tâche essentielle à la compréhension des nombreux facteurs qui influent sur la capacité de recherche du pays dans le domaine polaire et sur l'évaluation de nos besoins dans l'avenir.
- Établir des partenariats pour les conférences et les ateliers avec les organisations nordiques et autochtones.
- Améliorer la coordination des initiatives scientifiques et technologiques du gouvernement fédéral.
- Publier les *Polaris Papers*, des bulletins et des actes de conférence.
- Faire en sorte que le Canada soit pleinement représenté au Comité scientifique des recherches sur l'Antarctique.

Section IV

Renseignements supplémentaires



A. Autorisations de dépenser

Résumé du ministère – Partie II du Budget des dépenses			
Crédit	(en milliers de dollars)	Budget des dépenses principal 1998-1999	Budget des dépenses principal 1997-1998
Affaires indiennes et du Nord canadien			
Ministère			
<i>Programme d'administration</i>			
1	Dépenses du Programme	63 272	59 507
(L)	Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien – Traitement et allocation pour automobile	49	49
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	7 546	5 585
	<i>Total du Programme</i>	70 867	65 141
<i>Programme des affaires indiennes et inuit</i>			
5	Dépenses de fonctionnement	219 317	195 678
10	Dépenses en capital	5 000	5 000
15	Subventions et contributions	3 783 017	3 696 907
(L)	Conseil chargé d'apporter de l'aide aux membres des bandes indiennes de Grassy Narrows et d'Islington	15	15
(L)	Obligations relatives aux garanties de prêts accordés aux Indiens pour le logement et le développement économique	2 000	2 000
(L)	Rentes versées aux Indiens	1 400	1 400
(L)	Subventions aux organismes autochtones identifiés pour recevoir des paiements à l'égard des revendications en vertu des lois sur le règlement des revendications territoriales globales	124 578	119 869
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	20 669	15 391
-	Subvention à la Société régionale Inuvialuit en vertu de la <i>Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique*</i>	-	32 000
	<i>Total du budgétaire</i>	4 155 996	4 068 260
L20	Prêts à des revendicateurs autochtones	21 503	21 853
L25	Prêts aux Premières nations de la Colombie-Britannique pour les aider à participer au processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique	24 000	24 240
-	Prêts aux anciens du Yukon*	-	450
	<i>Total du non-budgétaire</i>	45 503	46 543
	<i>Total du Programme</i>	4 201 499	4 114 803

**Résumé du ministère – Partie II du Budget des dépenses (suite)**

Crédit	(en milliers de dollars)	Budget des dépenses principal 1998-1999	Budget des dépenses principal 1997-1998
<i>Programme des affaires du Nord</i>			
30	Dépenses de fonctionnement	83 507	71 000
35	Subventions et contributions	90 940	80 263
40	Paiements à la Société canadienne des postes	15 600	15 600
(L)	Paiements d'indemnités aux bénéficiaires des revendications territoriales pour des redevances sur les ressources	1 455	1 449
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	7 102	5 400
<i>Total du Programme</i>		<i>198 604</i>	<i>173 712</i>
Total du Ministère		4 470 970	4 353 656
Commission canadienne des affaires polaires			
45	Dépenses du Programme	858	860
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	87	69
Total de l'organisme		945	929

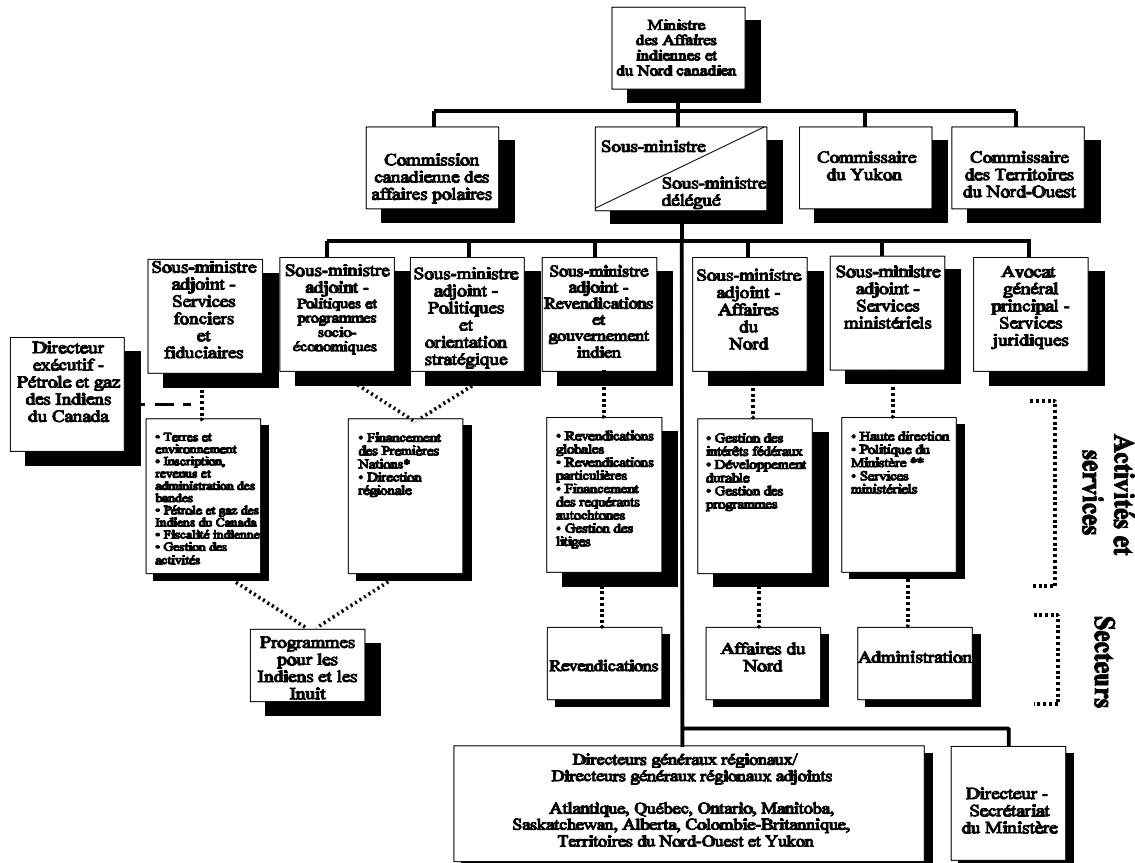
* Postes non requis.

Nota: Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que la somme des colonnes ne corresponde pas aux totaux indiqués.



B. Renseignements sur le personnel

Structure organisationnelle



* Les services incluent l'éducation primaire et secondaire, le développement social, les infrastructures communautaires, le financement des administrations locales, les études postsecondaires, le logement, le développement économique et les services de financement.

** Cette fonction relève du sous-Ministre adjoint - Politiques et orientation stratégique.

**Dépenses prévues par programme et secteur d'activité pour 1998-1999**

Dépenses prévues (budgétaire) par programme et secteur d'activité pour 1998-1999					
(en millions de dollars)	Secteurs d'activité				
	Revendications	Services aux Indiens et aux Inuit	Affaires du Nord	Administration	Totaux
Programme des affaires indiennes et inuit	392,1	3 856,1	0,0	0,0	4 248,2
Programme des affaires du Nord	0,0	0,0	198,6	0,0	198,6
Programme d'administration	0,0	0,0	0,0	70,9	70,9
Totaux	392,1	3 856,1	198,6	70,9	4 517,7

Nota: Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que la somme des colonnes ne corresponde pas aux totaux indiqués.

Équivalents temps plein (ETP) prévus par secteur d'activité

	Prévision 1997-1998	Prévu 1998-1999	Prévu 1999-2000	Prévu 2000-2001
Services aux Indiens et aux Inuit	1 725	1 726	1 725	1 725
Revendications	230	265	264	264
Affaires du Nord	539	578	581	555
Administration	685	685	685	685
Total	3 179	3 254	3 255	3 229

Nota: Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que la somme des colonnes ne corresponde pas aux totaux indiqués.



Détails des besoins en ETP

Détails des besoins en ETP				
Échelle de salaires (en dollars)	Prévision 1997-1998	Prévu 1998-1999	Prévu 1999-2000	Prévu 2000-2001
<30,000	699	718	718	710
30,000 – 40,000	45	46	46	46
40,000 – 50,000	750	767	767	762
50,000 – 60,000	1 392	1 425	1 426	1 414
60,000 – 70,000	140	143	143	142
70,000 – 80,000	-	-	-	-
>80,000	153	155	155	155
Total	3 179	3 254	3 255	3 229

Nota: Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que la somme des colonnes ne corresponde pas aux totaux indiqués.

C. Renseignements sur les projets d'immobilisations

Dépenses d'immobilisations, par secteur d'activité

Dépenses d'immobilisations, par secteur d'activité				
(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Services aux Indiens et aux Inuit	506,9	515,4	510,1	496,0
Revendications	0,0	0,0	0,0	0,0
Affaires du Nord	1,0	1,0	1,0	1,0
Administration	0,2	0,2	0,2	0,2
Total	508,1	516,6	511,3	497,2

Nota: Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que la somme des colonnes ne corresponde pas aux totaux indiqués.



Définitions applicables aux grands projets d'immobilisations

Projets d'immobilisations – Tout projet du Ministère de 10 millions de dollar ou plus et donnant lieu à la conception et au développement de nouveaux programmes, d'équipements, de structures ou de systèmes et présentant un risque supérieur à la normale, est réputé être un projet gouvernemental lorsque :

- les dépenses prévues outrepassent le pouvoir d'approbation accordé au Ministère par le Conseil du Trésor¹; ou
- le risque est particulièrement élevé, sans égard aux dépenses prévues.

Estimation fondée (F) – Estimation suffisamment précise et fiable pour permettre au Conseil du Trésor d'approuver un objectif en ce qui a trait au coût de la phase du projet à l'étude. Elle repose sur des études détaillées des systèmes et des éléments et tient compte de tous les objectifs et des résultats prévus du projet. Elle remplace les estimations des catégories précédentes A ou B.

Estimation indicative (I) – Il s'agit d'une estimation grossière de l'ordre de grandeur du projet, qui n'est pas suffisamment précise pour justifier l'approbation, par le Conseil du Trésor, d'un objectif relatif au coût. Elle remplace les estimations des catégories C et D.

Approbation préliminaire de projet (APP) – Autorisation donnée par le Conseil du Trésor d'entreprendre un projet visant à répondre à un besoin opérationnel précis; elle englobe l'approbation des objectifs de la phase de la définition du projet et les dépenses connexes. Les ministères parrains font une demande d'APP après avoir examiné la portée totale du projet et en avoir estimé le coût, d'une estimation de niveau indicative, et après avoir établi une estimation fondée du coût de la phase de la définition du projet.

Approbation effective de projet (AEP) – L'AEP est l'approbation, par le Conseil du Trésor, des objectifs correspondant à la phase de mise en œuvre du projet d'investissement. Elle comprend aussi l'autorisation des dépenses connexes. Les ministères parrains présentent une demande d'AEP lorsque la portée de l'ensemble du projet a été définie et que les coûts sont établis à partir d'une estimation fondée.

Approbation au Ministère d'un projet (AM) – L'autorisation du Conseil du Trésor n'est pas requise.

Approbation du Conseil du Trésor (CT) – L'autorisation du Conseil du Trésor est requise.

¹ Tout projet gouvernemental à risque élevé assorti de prévisions de dépenses supérieures à 100 millions de dollars est réputé être un grand projet de la Couronne.



Grands projets d'immobilisations, par secteur d'activité

Grands projets d'immobilisations, par secteur d'activité						
(en millions de dollars)	Coût total estimatif courant	Dépenses prévues au 31 mars 1998	Dépenses prévues 1998- 1999	Dépenses prévues 1999- 2000	Dépenses prévues 2000- 2001	Besoins des exercices futurs
Services aux Indiens et aux Inuit						
Infrastructure						
<i>Atlantique</i>						
Relocation de Davis Inlet (CT-F)	82,1	11,7	25,8	27,2	12,4	4,9
<i>Manitoba</i>						
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Berens River (CT-F)	12,2	10,2	2,0	0,0	0,0	0,0
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Garden Hill (CT-I)	16,4	0,0	0,0	0,0	0,0	16,4
Réseau d'aqueduc et d'égouts à God's Lake (CT-I)	16,1	0,0	0,0	0,0	0,0	16,1
Électrification de North Central (CT-AEP)	106,4	102,0	4,3	0,0	0,0	0,0
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Poplar River (CT-F)	12,5	5,0	7,0	0,5	0,0	0,0
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Red Sucker Lake (CT-I)	15,8	0,0	0,0	0,0	0,0	15,8
Réseau d'aqueduc et d'égouts à St. Theresa Point (CT-I)	35,8	0,0	0,0	0,0	0,0	35,8
Aéroport à Wasagamack (CT-I)	11,6	0,8	3,3	5,1	2,3	0,0
Usine de traitement des eaux à Wasagamack (AM-F)	17,7	0,0	0,0	0,0	0,0	17,7
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Mathias Colomb (CT-F)	16,9	8,5	5,3	2,7	0,4	0,0
Total partiel (Infrastructure)	343,4	138,2	47,7	35,6	15,2	106,7

**Grands projets d'immobilisations, par secteur d'activité (suite)**

(en millions de dollars)	Coût total estimatif courant	Dépenses prévues au 31 mars 1998	Dépenses prévues 1998- 1999	Dépenses prévues 1999- 2000	Dépenses prévues 2000- 2001	Besoins des exercices futurs
Installations scolaires						
<i>Manitoba</i>						
Phase II de l'école de Garden Hill (CT-I)	31,5	0,0	4,8	8,8	16,3	1,8
École de Chemawawin (CT-I)	11,4	0,5	0,0	0,1	6,8	4,0
École de Cross Lake Middle (CT-AEP)	14,8	8,2	0,0	3,2	3,5	0,0
École de Mathias Colomb (CT-I)	18,9	6,7	5,9	6,4	0,0	0,0
École de Norway House (CT-I)	33,0	0,0	0,0	0,0	0,0	33,0
Phase II de l'école de Peguis (AM-I)	18,1	0,0	5,1	6,0	7,0	0,0
Phase I de l'école de St. Theresa Point (CT-I)	22,6	1,6	8,5	10,3	2,3	0,0
Phase II de l'école de St. Theresa Point (CT-I)	23,1	0,0	0,0	0,8	10,0	12,3
Total partiel (Installations scolaires)	173,3	16,9	24,2	35,4	45,8	51,0
Acquisition de terrains						
<i>Québec</i>						
Unification des terres de Kanesatake (AEP-I)	18,1	10,6	7,5	0,0	0,0	0,0
Total des dépenses d'immobilisations (Services aux Indiens et aux Inuit)	534,8	165,6	79,4	71,0	61,0	157,8

Nota: Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que la somme des colonnes ne corresponde pas aux totaux indiqués.



Grand projet de l'État – compte rendu

Nom du projet : Projet d'électrification de la partie centrale-nord du Manitoba

A. Aperçu

Le projet mentionné ci-dessus est le dernier né mais le plus important d'une série de projets financés par le MAINC et le Manitoba et/ou Hydro-Manitoba visant à raccorder les collectivités des Premières nations au réseau principal. Il permettra de remplacer l'alimentation provenant d'installations diesel à capacité limitée des collectivités d'Oxford House, God's Lake, God's River, Red Sucker Lake, Garden Hill, St. Theresa Point, Wasagamack ainsi que de la communauté hors réserve d' Island Lake.

B. Ministères principal et secondaire et organismes participants

Ministère responsable : Affaires indiennes et du Nord Canada

Organisme participant principal : Gouvernement du Manitoba
Hydro-Manitoba

Autorité contractante : Hydro-Manitoba

Autres collaborateurs : Transports Canada
Gendarmerie royale canadienne

C. Sous-traitants principaux

(Firmes et entreprises communes comptant plus de 500 jours d'emploi jusqu'en novembre 1997)

- | | |
|---|--|
| • Arnason Industries | • Oxford House Première nation |
| • Comstock Canada | • Red Sucker Lake Distribution Ligne
Entreprises communes. |
| • Garden Hill Première nation | • Red Sucker Lake Première nation |
| • God's Lake Narrows Première
nation/Comstock Entreprises communes | • Rohl Construction/God's River First
Nation Entreprises communes |
| • God's Lake Narrows Première nation | • Rohl Construction |
| • Hugh Monroe Construction | • SDS Drilling |
| D. Kistiganwacheeng Development
Corporation (KDC) | • Valard Construction Ltd. |
| • KDC/Arnason Entreprises communes | • Wasagamack Première nation/Arnason
Entreprises communes |
| E. Oxford House Première nation/Comstock
Canada Entreprises communes | • Wasagamack Première nation |



Grand projet de l'État - compte rendu (suite)

4. Réalisation principales :

Approbation préliminaire du projet : mai 1991

Approbation préliminaire modifiée : mars 1994

Approbation officielle : février 1995

Entente Canada/Manitoba – Hydro-Manitoba

Signé : mars 1992

Modifiée : mai 1995

5. Réalisations :

Le projet d'électrification de la partie centrale-nord du Manitoba a permis de raccorder au réseau principal les collectivités des Premières nations d'Oxford House, God's Lake, God's River; Red Sucker Lake, Garden Hill, St. Theresa Point, Wasagamack ainsi que la communauté hors réserve d' Island Lake.

Oxford House a été raccordé à un réseau d'alimentation terrestre en juillet 1997, et God's Lake et God's River l'ont été dix mois avant la date prévue. On prévoit que toutes les collectivités mentionnées seront raccordées au réseau d'ici l'été 1998.

6. Débouchés et avantages commerciales :

- a) Tous les contrats de construction sauf un ont été adjugés à des entreprises autochtones ou à des coentreprises entre une Première nation et le secteur privé.
- b) Les habitants de la partie centrale-nord, presque tous des ressortissants de Premières nations, ont bénéficié de 56 p.100 des 76 000 jours civils d'emploi créés jusqu'en novembre 1997. Ceux d'autres Premières nations de 1 p. 100. Il reste une seule grosse saison de construction, mais déjà, les objectifs pour la création d'emplois dans la localité ont été atteints.



D. Renseignements additionnels

Présentation par article courant

Présentation par article courant				
(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Personnel				
Traitements et salaires	185,3	168,2	168,0	166,2
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	26,4	35,3	35,3	34,9
	211,7	203,5	203,2	201,1
Biens et services				
Transport et communications	57,9	54,5		
Information	12,5	5,2		
Services professionnels et spéciaux	105,4	100,7		
Locations	12,4	12,5		
Achats de services de réparation et d'entretien	14,8	9,6		
Services publics, fournitures et approvisionnement	16,6	15,5		
Autres subventions et paiements	165,1	15,5		
	384,9	213,5	202,8	198,4
Total des dépenses de fonctionnement	596,6	417,1	406,0	399,5
Immobilisations	5,1	8,0	8,0	8,0
Paiements de transfert				
Crédits	3 820,6	3 966,6	3 909,5	3 953,4
Législatifs	158,0	126,0	126,0	126,0
	3 978,6	4 092,6	4 035,5	4 079,4
Dépenses budgétaires brutes	4 580,2	4 517,7	4 449,5	4 486,9
Non-budgétaires	51,4	45,5	44,7	22,3
Total	4 631,6	4 563,2	4 494,3	4 509,2

Nota: Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que la somme des colonnes ne corresponde pas aux totaux indiqués.

**Ressources des programmes par secteur d'activité pour 1998-1999**

Ressources des programmes par secteur d'activité pour 1998-1999								
(en millions de dollars)	Budgétaires						Prêts, investissements et avances non budgétaires	Dépenses brutes/nettes prévues
	ETP	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions et contributions	Crédits bruts	Postes législatifs*		
Services aux Indiens et aux Inuit	1 726	183,6	6,8	3 662,3	3 852,7	3,4	0,0	3 856,1
Revendications	265	54,6	0,0	212,9	267,5	124,6	45,5	437,6
Affaires du Nord	578	105,2	1,0	90,9	197,1	1,5	0,0	198,6
Administration	685	70,2	0,2	0,5	70,9	0,0	0,0	70,9
Total	3 254	413,6	8,0	3 966,6	4 388,2	129,4	45,5	4 563,2

Ne comprennent pas les postes non budgétaires, ou les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et les allocations du Ministre, qui sont attribués aux dépenses de fonctionnement.

Nota: Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que la somme des colonnes ne corresponde pas aux totaux indiqués.



Paiements de transfert par secteur d'activité

Paiements de transfert par secteur d'activité				
(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Subventions				
Services aux Indiens et aux Inuit	244,3	240,7	245,0	249,4
Revendications	331,7	290,8	238,4	238,2
Affaires du Nord	0,7	0,7	0,7	0,7
Administration	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des subventions	576,7	532,2	484,2	488,3
Contributions				
Services aux Indiens et aux Inuit	3 265,7	3 423,1	3 451,4	3 510,3
Revendications	51,5	46,7	34,8	31,0
Affaires du Nord	84,2	90,2	64,7	49,4
Administration	0,5	0,5	0,5	0,5
Total des contributions	3 401,8	3 560,4	3 551,4	3 591,1
Total				
Services aux Indiens et aux Inuit	3 510,0	3 663,7	3 696,4	3 759,7
Revendications	383,2	337,5	273,3	269,2
Affaires du Nord	84,9	90,9	65,4	50,1
Administration	0,5	0,5	0,5	0,5
Total	3 978,6	4 092,6	4 035,5	4 079,4

Nota: Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que la somme des colonnes ne corresponde pas aux totaux indiqués.


Recettes portées au Trésor par secteur d'activité

Recettes portées au Trésor par secteur d'activité				
(en millions de dollars)	Prévision des recettes 1997-1998	Recettes prévues 1998-1999	Recettes prévues 1999-2000	Recettes prévues 2000-2001
Services aux Indiens et aux Inuit				
Taxe sur les produits et services	0,3	0,3	0,3	0,3
Rendement des investissements:				
• Fonds de développement économique des Indiens	1,0	1,0	1,0	1,0
Recouvrement de prêts garantis	0,7	0,7	0,7	0,7
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	6,7	6,7	6,7	6,7
Rajustement en fin d'exercice des effets débiteurs	1,4	1,4	1,4	1,4
Privilèges, licences et permis	0,2	0,2	0,2	0,2
Services et frais de services	0,0	0,0	0,0	0,0
Produits:				
• des ventes	0,3	0,3	0,3	0,3
• de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres recettes non fiscales	0,2	0,2	0,2	0,2
Total partiel (Services aux Indiens et aux Inuit)	10,8	10,8	10,8	10,8
Revendications				
Rendement des investissements:				
• Requéranants autochtones	7,0	7,0	7,0	7,0
Autres recettes non fiscales	9,5	9,5	9,5	9,5
Total partiel (Revendications)	16,5	16,5	16,5	16,5
Affaires du Nord				
Taxe sur les produits et services	0,0	0,0	0,0	0,0
Rendement des investissements:				
• Profits du projet Norman Wells	55,0	50,0	56,0	55,0
• autres	2,8	2,8	2,8	2,8
Remboursement des dépenses d'années antérieures	1,7	1,7	1,7	1,7
Rajustements en fin d'exercice des effets débiteurs	1,0	1,0	1,0	1,0
Exploitation minière au Canada	6,7	5,9	5,5	5,5
Extraction du quartz au Yukon	2,0	2,0	1,8	1,8
Redevances au titre de l'extraction de l'or	0,2	0,2	0,2	0,2
Redevances au titre de l'exploitation des carrières	0,3	0,3	0,2	0,2
Concessions houillères	0,0	0,0	0,0	0,0
Métallique et non métallique	0,0	0,0	0,0	0,0
Redevances au titre du pétrole et du gaz	9,5	7,8	7,8	7,8
Déchéances au titre du pétrole et du gaz	0,9	0,9	0,9	0,9
Foresterie	3,0	3,0	3,0	3,0



Recettes portées au Trésor par secteur d'activité (suite)

(en millions de dollars)	Prévision des recettes 1997-1998	Recettes prévues 1998-1999	Recettes prévues 1999-2000	Recettes prévues 2000-2001
Affaires du Nord (suite)				
Location de terres, de bâtiments et de machinerie	0,5	0,5	0,3	0,3
Droits au titre de l'utilisation de terres	0,2	0,1	0,1	0,1
Autres droits, produits de location et de licences	0,0	0,0	0,0	0,0
Logements et services	0,4	0,4	0,4	0,4
Produits:				
• des ventes	0,2	0,2	0,2	0,2
• de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres recettes non fiscales	0,1	0,1	0,1	0,1
Total partiel (Affaires du Nord)	84,7	77,2	82,2	81,2
Administration				
Remboursements de dépenses d'exercices antérieurs	0,1	0,1	0,1	0,1
Rajustements en fin d'exercice des effets débiteurs	0,0	0,0	0,0	0,0
Logement et services	0,0	0,0	0,0	0,0
Services et frais de service	0,0	0,0	0,0	0,0
Produits de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres recettes non fiscales	0,0	0,0	0,0	0,0
Total partiel (Administration)	0,1	0,1	0,1	0,1
Total des recettes portées au Trésor	112,1	104,5	109,6	108,6

Nota: Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que la somme des colonnes ne corresponde pas aux totaux indiqués

**Coût net des programmes pour 1998-1999**

Coût net des programmes pour 1998-1999				
(en millions de dollars)	Programme des affaires indiennes et inuit	Programme des affaires du Nord	Programme d'administration	Total
Dépenses brutes prévues	4 293,7	198,6	70,9	4 563,2
Plus: Services obtenus sans frais:				
Installations fournies par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada				20,2
Cotisations visant la part des employés des primes d'assurance et les coûts payés par le SCT				11,1
Contributions au régime d'invalidité des employés fournies par Ressources humaines Canada				1,0
Traitements et coûts connexes des services juridiques fournis par Justice				6,2
Coût total des Programmes				4 601,7
Moins: Recettes portées au Trésor	27,3	77,2	0,1	104,5
Coût net des Programmes				4 497,2
Coût net estimatif des Programmes en 1997-1998				4 557,8

Nota: Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que la somme des colonnes ne corresponde pas aux totaux indiqués



Détails des prêts, par secteur d'activité

Détails des prêts, par secteur d'activité				
(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Revendications				
Prêts à des requérants autochtones conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil pour leur permettre d'absorber les coûts liés à la recherche, à la préparation et à la négociation des revendications	28,0	21,5	22,3	22,3
Prêts au Conseil des Indiens du Yukon au titre des prestations provisoires pour les Aînés du Yukon	0,8	0,0	0,0	0,0
Prêts aux Premières nations de la Colombie-Britannique pour leur permettre de participer aux travaux de la Commission des traités de la Colombie-Britannique	22,6	24,0	22,4	0,0
Total	51,4	45,5	44,7	22,3

Nota: Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que la somme des colonnes ne corresponde pas aux totaux indiqués



E. Autres informations

Lois relevant du Ministère

Lois relevant du Ministère

Le Ministre assume l'entière responsabilité devant le Parlement de l'application des lois suivantes:

<i>Loi sur le Règlement des revendications relatives aux terres retranchées des réserves des Indiens de la Colombie-Britannique</i>	L.C., 1984, c. 2
<i>Loi du Règlement relatif aux terres des sauvages de la Colombie-Britannique</i>	L.C., 1919-1920, c. 51
<i>Loi sur la Commission des traités de la Colombie-Britannique</i>	L.C., 1995, c. 45
<i>Loi concernant la réserve indienne de Caughnawaga et modifiant la Loi sur les Indiens</i>	L.C., 1934, c. 29
<i>Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec</i>	L.C., 1984, c. 18
<i>Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien</i>	S.R.C., 1985 c. I-6
<i>Loi sur le partage des revenus miniers de la réserve indienne de Fort Nelson</i>	L.C., 1983-84, c. 38
<i>Loi sur le Règlement des revendications des bandes indiennes de Grassy Narrows et d'Islington (pollution par le mercure)</i>	L.C., 1986, c. 23
<i>Loi sur le Règlement de la revendication territoriale des Gwich'in</i>	L.C., 1992, c. 53
<i>Loi sur les Indiens</i>	S.R.C., 1985, c. I-5
<i>Loi sur l'Accord de 1986 concernant les terres indiennes</i>	L.C., 1988, c. 39
<i>Loi sur le règlement des mécontentes des terres indiennes de la Colombie Britannique</i>	L.C., 1920, c. 51
<i>Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes</i>	S.R.C., 1985, c. I-7
<i>Loi sur les Indiens (Établissement de soldats)</i>	S.R.C., 1927, c. 98
<i>Loi sur le Règlement des revendications des Autochtones de la Baie James et du Nord québécois</i>	L.C., 1976-77, c. 32
<i>Loi sur les titres fonciers</i>	S.R.C., 1985, c. I-5
<i>Loi d'abrogation de la Loi sur les titres de biens-fonds</i>	L.C., 1993, c. 41
<i>Loi concernant la première nation de Nelson House relativement à la submersion de terres</i>	L.C., 1997, c. 29
<i>Loi confirmant la Convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Nouveau-Brunswick au sujet des réserves indiennes</i>	L.C., 1959, c. 47
<i>Loi autorisation l'émission et la vente des actions de la Commission d'énergie du Nord canadien</i>	L.C., 1988, c. 12
<i>Loi autorisation l'aliénation de biens de la Commission d'énergie du Nord canadien situés au Yukon</i>	L.C., 1987, c. 9
<i>Loi sur les Territoires du Nord-Ouest</i>	S.R.C., 1985, c. N-27
<i>Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest</i>	S.R.C., 1992, c. 39



Lois relevant du Ministère (suite)

Le Ministre assume l'entière responsabilité devant le Parlement de l'application des lois suivantes: (suite)

<i>Loi confirmant la Convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse au sujet des réserves indiennes</i>	L.C., 1959, c. 50
<i>Loi sur le Nunavut</i>	L.C., 1993, c. 28
<i>Loi concernant l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut</i>	L.C., 1993, c. 29
<i>Loi sur le Règlement de certaines questions entre le gouvernement du Canada et l'Ontario au sujet des terres des réserves indiennes</i>	L.C., 1924, c. 48
<i>Loi sur la Convention de la bande indienne de Pictou Landing</i>	L.C., 1995, c. 4
<i>Loi sur la réserve indienne de St. Peters</i>	L.C., 1916, c. 24
<i>Loi sur la réserve indienne de St. Régis</i>	L.C., 1926-27, c. 37
<i>Loi sur le Règlement de la revendication territoriale des Dénés et des Métis du Sahtu</i>	L.C., 1994, c. 27
<i>Loi concernant les droits fonciers issus des traités en Saskatchewan</i>	L.C., 1993, c. 11
<i>Loi sur l'autonomie gouvernementale de la bande indienne séchelte</i>	L.C., 1986, c. 27
<i>Loi concernant la réserve des Indiens Songhees</i>	L.C., 1911, c. 24
<i>Loi sur la submersion de terres de la première nation crie de Split Lake</i>	L.C., 1994, c. 42
<i>Loi sur les terres territoriales</i>	S.R.C., 1985, T-7
<i>Loi sur le Règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique</i>	L.C., 1984, c. 24
<i>Loi concernant la première nation de York Factory relativement à la submersion de terres</i>	L.C., 1997, c. 28
<i>Loi sur le Yukon</i>	S.R.C., 1985, c. Y-2
<i>Loi sur le Règlement des revendications territoriales des premières nations du Yukon</i>	L.C., 1994, c. 34
<i>Loi sur l'autonomie gouvernementale des premières nations du Yukon</i>	L.C., 1994, c. 35
<i>Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon</i>	S.R.C., 1985, c. Y-3
<i>Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon</i>	S.R.C., 1985, c. Y-4
<i>Loi sur les eaux du Yukon</i>	L.C., 1992, c. 40
<i>Loi modifiant la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon et la Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon</i>	L.C., 1996, c. 27
<i>Loi sur l'Office des droits de surface du Yukon</i>	L.C., 1994, c. 43

**Lois relevant du Ministère (suite)****Le Ministre partage la responsabilité devant le Parlement de l'application des lois suivantes:**

<i>Loi sur les ressources naturelles de l'Alberta</i>	L.C., 1930, c. 3
<i>Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques</i>	S.R.C., 1985, c. A-12
<i>Loi sur les ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique</i>	L.C., 1943-44, c. 19
<i>Loi sur l'arpentage des terres du Canada</i>	S.R.C., 1985, c. L-6
<i>Loi sur les opérations pétrolières et gazières au Canada</i>	S.R.C., 1985, c. O-7
<i>Loi fédérale sur les hydrocarbures</i>	S.R.C., 1985, c. 36 (2 ^E supp.)
<i>Loi sur la Commission canadienne des affaires polaires</i>	L.C., 1991, c. 6
<i>Loi de validation des ordonnances sur la copropriété</i>	L.C., 1985, c. 46
<i>Loi sur les forces hydrauliques du Canada</i>	S.R.C., 1985, c. W-4
<i>Loi fédérale sur les biens immobiliers</i>	L.C., 1991, c. 50
<i>Loi sur les ressources naturelles du Manitoba</i>	S.R.C., 1930, c. 29
<i>Loi des dispositions supplémentaires du Manitoba</i>	S.R.C., 1927, c. 124
<i>Loi modificatrice de 1961 sur le transfert des ressources naturelles (terres d'écoles)</i>	L.C., 1960-61, c. 62
<i>Loi de la zone des chemins de fer</i>	S.R.C., 1927, c. 116
<i>Loi de la Zone du chemin de fer et du Bloc de la rivière de la Paix</i>	L.C., 1930, c. 37
<i>Loi des eaux de la zone du chemin de fer</i>	S.R.C., 1927, c. 211
<i>Loi sur les ressources naturelles de la Saskatchewan</i>	L.C., 1930, c. 41



Règlements actuellement en vigueur au Ministère

Règlements actuellement en vigueur au Ministère
<p><u>Programme des affaires indiennes et inuit</u></p> <p><i>Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec</i></p> <p>Règlement sur les élections au sein des bandes cries et naskapiques Règlement sur l'enregistrement des terres des Cris et des Naskapis Règlement sur l'emprunt à long terme des Cris et Naskapis Règlement sur la forme des actes relatifs à certaines successions Règlement sur la forme d'acte d'abandon Règlement sur l'observateur inuk de Fort George</p>
<p><i>Loi sur les Indiens</i></p> <p>Règlement sur le calcul des intérêts Règlement sur l'aliénation des marchandises et des biens meubles Règlement sur le mode de procédure du conseil des bandes d'Indiens Règlement sur le mode d'élection du conseil de certaines bandes Règlement sur l'élection au sein des bandes d'Indiens Règlement sur les emprunts faits par les conseils de bande Règlement et décret sur les revenus des bandes d'Indiens Règlement sur les successions d'Indiens Règlement sur l'exploitation minière dans les réserves indiennes Règlement sur les référendums des Indiens Règlement sur la circulation à l'intérieur des réserves indiennes Règlement sur la destruction des déchets dans les réserves indiennes Règlement sur le bois de construction des Indiens Règlement sur le bois de construction de la bande du lac Stuart-Trembleur (Tanizul Timber Ltd.)</p>
<p><i>Loi sur l'accord de 1986 concernant les terres indiennes</i></p> <p>Règlement sur la confirmation d'une entente particulière</p>
<p><i>Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes</i></p> <p>Règlement de 1995 sur le pétrole et le gaz des terres indiennes</p>
<p><u>Programme des affaires du Nord</u></p> <p><i>Lois d'affectation de crédits</i></p> <p>Règlement sur l'aide à l'exploration minière dans le Nord Décret sur les modalités de l'aide aux prospecteurs</p> <p><i>Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques</i></p> <p>Règlement sur la prévention de la pollution des eaux arctiques</p>

**Règlements actuellement en vigueur au Ministère (suite)*****Loi sur les forces hydrauliques du Canada***

Règlement sur les forces hydrauliques du Canada
Règlement sur l'énergie hydraulique de la rivière Astoria
Règlement sur les forces hydrauliques de Horseshoe Falls
Règlement sur les forces hydrauliques de Kananaskis Falls
Lois sur les forces hydrauliques de Kananaskis Falls et de Horseshoe Falls, 1997

Loi sur les Territoires du Nord-Ouest

Règlement sur les lieux archéologiques des Territoires du Nord-Ouest
Règlement sur les rennes des Territoires du Nord-Ouest

Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest

Règlement sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest

Loi sur les terres territoriales

Règlement sur l'exploitation minière au Canada
Règlement sur la location de claims (Cadillac Explorations Limited), 1977
Règlement sur Cape Bathurst
Décret sur l'acquisition de terres par des employés du gouvernement
Décret sur la délimitation des districts miniers dans les Territoires du Nord-Ouest
Règlement sur la location à bail à Sam Otto
Règlement territorial sur la houille
Règlement sur l'exploitation de carrières territoriales
Règlement sur les terres territoriales
Règlement territorial sur le dragage
Règlement sur l'utilisation des terres territoriales
Règlement sur la prolongation de claims miniers (Union Carbide Canada Limited)
Règlement sur le bois du Yukon
Règlement sur la protection des forêts du Yukon

Loi sur le Yukon

Règlement sur les emplacements archéologiques du Yukon

Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon

Loi sur la dispense de travaux en vertu de la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon, 1979

Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon/Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon

Décrets d'interdiction d'accès à certaines terres

Loi sur les eaux du Yukon

Règlement sur les eaux du Yukon
Règle de procédure de l'Office des eaux du Yukon

Nota : Quatre règlements touchant l'administration des droits pétroliers et gaziers sur les terres domaniales sont établis conjointement avec Ressources naturelles Canada, ce dernier en assumant la responsabilité première.



Liste des règlements proposés

Règlements proposés	
<u>Initiatives Courrantes</u>	
<i>Programme des affaires indiennes et inuit</i>	
Expropriations des bandes cries et naskapiés	reporté de 1997
Mode de procédure au conseil des bandes d'Indiens- Modification	à commencer en 1998
Successions d'Indiens – Modification	reporté de 1997
Pétrole et gaz des terres indiennes, 1995 – Modification	à commencer en 1998
<i>Programme des affaires du Nord</i>	
Sites archéologiques– Yukon et Territoires du Nord-Ouest	reporté de 1997
Exploitation minière au Canada – Modification	à commencer en 1998
<i>Loi fédérale sur les hydrocarbures</i> – Décret d'interdiction d'exploitation sur les terres domaniales	reporté de 1997
<i>Loi fédérale sur les hydrocarbures</i> – Interdiction d'octroi des intérêts	à commencer en 1998
Amendement des régulations affectant les terres canadiennes renfermant du pétrole et du gaz (s'applique simultanément avec la <i>Loi sur l'entente Canada-Yukon concernant le pétrole et le gaz</i>)	à commencer en 1998
Acquisition de terres par des employés fédéraux	projet périodique
Permis d'exploration du détroit de Lancaster	à commencer en 1998
Évaluation environnementale de la vallée du Mackenzie	reporté de 1997
Aménagement des terres de la vallée du Mackenzie	reporté de 1997
Droits de surface de la vallée du Mackenzie	reporté de 1997
Rennes des Territoires du Nord-Ouest – Révocation	reporté de 1997
<i>Droits de surface du Nunavut</i>	reporté de 1997
Sécurité de l'aménagement des terres du Nunavut	reporté de 1997
Régime de redevances minières dans les T.N.-O.	à commencer en 1998
Terres territoriales – Modification	reporté de 1997
Processus d'évaluation des projets de développement du Yukon	prévu pour la période de planification
Protection des forêts du Yukon– Modification	reporté de 1997
Réglementations concernant le développement, la production et la réclamation des mines au Yukon	à commencer en 1998
Utilisation des terres minières du Yukon	reporté de 1997

**Règlements proposés (suite)****Initiatives Courrantes (suite)**

Exploitation minière au Yukon – Interdictions de jalonnement	projet périodique
Carrières et sablières du Yukon	reporté de 1997
Bois du Yukon – Modification	à commencer en 1998

Initiatives Futures***Programme des affaires du Nord***

Carrières et sablières de la vallée du Mackenzie	prévu pour la période de planification
Carrières et sablières des Territoires du Nord-Ouest	prévu pour la période de planification
Règlement territorial sur le dragage – Modification	prévu pour la période de planification

Nota: Trois règlements touchant l'administration des droits pétroliers et gaziers sur les terres domaniales sont établis conjointement avec Ressources naturelles Canada, ce dernier en assumant la responsabilité. Ressources naturelles Canada a également été instrumenté pour prendre la direction en ce qui concerne la mise-à-jour des amendements aux régulations sur les royautés des pétroles transfrontaliers.



References et personnes-ressources

References et personnes-ressources

Affaires indiennes et du Nord Canada

Affaires indiennes et du Nord Canada
Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, tour Nord
Hull (Québec)
Adresse postale :
Ottawa (Ontario) K1A 0H4

Internet
<http://www.inac.gc.ca>

Bibliothèque ministérielle, publications et renseignements au public

- Publications et renseignements au public (819) 997-0380
C. élec. : InfoPubs@inac.gc.ca
- Bibliothèque ministérielle (819) 997-0811
C. élec. : Reference@inac.gc.ca
- Bibliothécaire ministérielle (819) 997-8204
- Gestionnaire, Publications et renseignements au public (819) 997-0381
- Gestionnaire, Services à la clientèle (819) 997-8205
- Bibliothécaire de référence (819) 997-7198
- Prêts entre bibliothèques (819) 994-1347

Relations avec les médias - Communications

- Personne-ressource: (819) 997-8404
- Personne-ressource: (819) 997-8410

Demandes de statistiques (sociodémographiques)

- Personne-ressource: (819) 953-9999

Commission canadienne des affaires polaires

Pièce 1710
Constitution Square
360, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1R 7X7
(613) 943-8605

**References et personnes-ressources (suite)****Bureaux régionaux****Région de l'Atlantique**

Affaires indiennes et du Nord
Canada
C.P. 160
40, rue Havelock
Amherst (Nouvelle-Écosse)
B4H 3Z3
Tél. : (902) 661-6200
Télééc. : (902) 661-6237

Région du Québec

Affaires indiennes et du Nord
Canada
C.P. 51127, comptoir postal G. Roy
320, rue St-Joseph Est (Québec)
G1K 8Z7
Tél. : 1-800-263-5592
Télééc. : (418) 648-4040

Région de l'Ontario

Affaires indiennes et du Nord
Canada
5^e étage
25 Est, avenue St. Clair
Toronto (Ontario)
M4T 1M2
Tél. : (416) 973-6234
Télééc. : (416) 954-6329

Région du Manitoba

Affaires indiennes et du Nord
Canada
Pièce 1100
275, avenue du Portage
Winnipeg (Manitoba)
R3B 3A3
Tél. : (204) 983-4928
Télééc. : (204) 983-7820

Région de la Saskatchewan

Affaires indiennes et du Nord
Canada
2221, rue Cornwall
Regina (Saskatchewan)
S4P 4M2
Tél. : (306) 780-5945
Télééc. : (306) 780-5733

Région de l'Alberta

Affaires indiennes et du Nord
Canada
630, Place du Canada
9700, avenue Jasper
Edmonton (Alberta)
T5J 4G2
Tél. : (403) 495-2773
Télééc. : (403) 495-4088

Région de la**Colombie-Britannique**

Affaires indiennes et du Nord
Canada
Pièce 340
1550, rue Alberni
Vancouver (C.-B.).
V6G 3C5
Tél. : (604) 666-7891
Télééc. : (604) 666-2546

Région des Territoires du Nord-Ouest

Affaires indiennes et du Nord
Canada
C.P. 1500
Yellowknife (T.N.-O.)
X1A 2R3
Tél. : (403) 669-2500
Télééc. : (403) 669-2709

Région du Yukon

Affaires indiennes et du Nord
Canada
300, rue Main, pièce 345
Whitehorse (Yukon)
Y1A 2B5
Tél. : (403) 667-3100
Télééc. : (403) 667-3196

**Bureau fédéral de
négociation des traités**

Direction générale des
revendications globales
Affaires indiennes et du Nord
Canada
C.P. 11576
650 Ouest, rue Georgia
Pièce 2700
Vancouver (C.-B.)
V6B 4N8
Tél. : (604) 775-7114
Télééc. : (604) 775-7149

**Bureau fédéral de
négociation des traités**

Direction générale des
revendications globales
Affaires indiennes et du Nord
Canada
1230, rue Government, pièce 309
Victoria (C.-B.)
V8W 2Z4
Tél. : (604) 363-6910
Télééc. : (604) 363-6911

**Pétrole et gaz des Indiens du
Canada**

Pièce 100
9911, boulevard Chula
Tsuu T'ina (Sarcee) (Alberta)
T2W 6H6
Tél. : (403) 292-5625
Télééc. : (403) 292-5618



Index

A

Aide Sociale, 26-28
 Arviat, 37
 Assemblée des Premières nations, 1, 31
 Autonomie gouvernementale, 1, 2, 4, 5, 10, 11, 19, 22, 23, 25, 31-37, 42, 56
 Autres ministères, 8, 10, 27, 35, 41-43
 Autres revendications, 31

B

Bureau du Commissaire provisoire, 35

C

Charte des droits et libertés, 34
 Chômage, 19
 Code national du bâtiment, 27
 Cogestion, 22
 Commission royale sur les peuples Autochtones (CRPA), 1, 2, 9, 19, 20, 27, 34, 41
 Comptabilité et vérification dans le secteur public, 25
 Conseil de l'Arctique, 4, 12, 36, 37

D

Davis Inlet, 27
 Dénés et Métis du Sahtu, 15, 16, 35
 Dépenses fédérales pour les Autochtones, 7
 Développement durable, 2, 4, 5, 9, 12-15, 27, 34, 36
 Développement durable dans le Nord, 38
 Développement économique, 2, 4, 8, 12, 19, 20, 26, 27, 30, 31, 34, 37
 Développement social, 12, 26
 Divulgence, 3, 24, 25
 Droits fonciers issus de traités, 32

E

Éducation, 2, 4, 12, 17, 19, 22, 26, 43
 Éducation postsecondaire, 27
 Emploi des Autochtones, 43
 Emplois, 26
 Énoncé de mission, 4
 Entente-cadre du Manitoba, 23
 Espérance de vie, 1, 19
 Établir une nouvelle relation financière, 2, 9, 11, 20, 23, 24, 30, 41

F

Façons novatrices de fonctionner, 41, 42
 Fédération des Nations indiennes de la Saskatchewan, 21
 Fonction publique du Nunavut, 12
 Forestière, 30, 38

G

Gestion des intérêts fédéraux, 12, 36
 Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTN.-O.), 34
 Gouvernement du Nunavut, 35, 37
 Gouvernement du Yukon, 34, 36, 37
 Gwich'in, 15, 16

H

Haute direction, 42

I

Infrastructure, 4, 17, 19
 Initiative Participation des Autochtones au marché du travail, 43
 Institut canadien des comptables agréés, 25
 Iqaluit, 37

K

Kugluktuk, 37

L

Litiges, 30-32
 Logement, 1, 2, 12, 19, 22, 26-28, 37
Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, 14, 16
Loi constitutionnelle de 1982, 22
Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon, 14
Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon, 14
Loi sur la gestion des eaux du Nunavut, 35
Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, 15, 35
Loi sur la gestion des ressources du Nunavut, 35
Loi sur les Indiens, 4, 31

**M**

Mandat, 1, 4
Ministère de la Justice, 5, 30
Mise en valeur des minéraux, 13
Mise en valeur des ressources, 30, 35, 38, 39
Modèles de transfert, 11, 23, 24
Mortalité infantile, 1, 19

N

Nisga'a, 23
Nunavut, 2, 4, 9, 12, 34-37

O

Organisme des revendications indépendant, 32

P

Partenariat, 9, 19, 20
Pétrole et de gaz, 23
Perfectionnement des cadres autochtones, 43
Politique ministérielle, 42
Politique sur le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, 1, 34
Principes comptables généralement reconnus, 11
Priorités stratégiques, 9, 10
Processus d'évaluation des projets de développement, 13, 16, 35, 38
Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord, 39
Programme pour le Nord, 12, 37
Programme pour Autochtones au niveau de la maîtrise, 43

R

Rassembler nos forces, 2, 9, 12, 13, 20, 30, 31, 34, 36, 37, 41
Recours, 24
Réforme de l'aide sociale, 26
Règlement des revendications, 5, 12, 16, 31, 32
Règlement sur l'exploitation minière au Canada, 14, 15
Règlements, 14, 68
Renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones, 2, 9, 11, 20, 22, 30, 41
Renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens, 2, 9, 12, 30, 41
Ressources naturelles, 4, 5, 34, 38
Revendications globales, 4, 5, 12, 31, 32
Revendications particulières, 5, 31, 32
Renouvellement des partenariats, 20

S

Sciences et technologie dans le Nord, 13, 34, 45
Secteurs d'activité, 5, 17
Service aérien omnibus du Nord, 4, 12, 36, 37
Services à l'enfance et à la famille, 8, 27
Services de base, 4, 7, 12, 19
Services fonciers et fiduciaires, 23, 28
Services ministériels, 42
Services sociaux, 17, 19
Sources de revenus, 2, 24
Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, 1, 26
Stratégie de l'environnement arctique, 45
Stratégie Jeunesse, 27

T

Table ronde Mohawks/Canada, 21
Transfert des responsabilités, 12, 34, 34
Transparence, 24